

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVIII^e ANNEE. - N° 7

VENDREDI 23 JANVIER 2009

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 23 JANVIER 2009

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Convocations de commissions.....	170
VILLE DE PARIS	
Organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection. — (Arrêté modificatif du 19 janvier 2009).....	171
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2009-001 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Rochechouart, à Paris 9 ^e (Arrêté du 13 janvier 2009).....	171
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2009-001 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15 ^e arrondissement (Arrêté du 15 janvier 2009).....	171
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2009-002 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue de Lappe, à Paris 11 ^e (Arrêté du 13 janvier 2009).....	172
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2009-003 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Henri Chevreau, à Paris 20 ^e (Arrêté du 15 janvier 2009).....	172
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance de 2 ^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance, ouvert à partir du 17 novembre 2008, pour 30 postes.....	172
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris — grade d'agent principal de 2 ^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance, ouvert à partir du 17 novembre 2008, pour 30 postes.....	173

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés de la Commune de Paris, ouvert à partir du 10 novembre 2008, pour 9 postes..... 174

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés de la Commune de Paris, ouvert à partir du 10 novembre 2008, pour 7 postes..... 174

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris (F/H), dans la spécialité équipements sportifs, ouvert à partir du 8 décembre 2008, pour 2 postes..... 175

Direction des Ressources Humaines — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — (F/H) de la Commune de Paris, dans la spécialité équipements sportifs, ouvert à partir du 8 décembre 2008, pour 4 postes..... 175

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation du compte administratif 2007 présenté par l'Association « Centre des Panoyaux » pour le Centre d'Activités de Jour de Ménilmontant qu'elle gère 40, rue des Panoyaux, à Paris 20^e (Arrêté du 12 janvier 2009)..... 175

Fixation de tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} janvier 2009, au Foyer d'hébergement de l'OHT sis 52, avenue de Versailles, à Paris 16^e (Arrêté du 15 janvier 2009). 175

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidates déclarées reçues au concours public sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale — du Département de Paris, ouvert à partir du 8 décembre 2008, pour 10 postes..... 176

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours public sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale — du Département de Paris, ouvert à partir du 8 décembre 2008 176

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2009-0036 portant délégation de signature du Directeur du groupe hospitalier Lariboisière - Fernand Widal (Arrêté du 15 décembre 2008) 176

Arrêté n° 2008-3663 DDRH portant délégation de la signature du Directeur du Développement des Ressources Humaines (Arrêté du 13 janvier 2009) 177

Nomenclature des achats à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour l'exercice 2009 179

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2009-17 portant sursis à statuer sur une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement (Arrêté du 12 janvier 2009) 193

Arrêté n° 2009-00030 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 9 janvier 2009) 193

Arrêté n° 2009-00041 réglementant les conditions d'arrêt et de stationnement des autocars de tourisme dans la rue Scribe, à Paris 9^e, et dans l'avenue Jean Jaurès, à Paris 19^e (Arrêté du 14 janvier 2009) 193

Arrêté n° 2009-00042 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant la circulation publique place de la Reine-Astrid, à Paris 8^e (Arrêté du 14 janvier 2009) 194

Arrêté n° 2009-00043 interdisant provisoirement la circulation dans le couloir d'autobus rue de Sèvres, à Paris 7^e et 15^e (Arrêté du 14 janvier 2009) 194

Arrêté n° 2009-00045 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Dumont d'Urville, à Paris 16^e (Arrêté du 14 janvier 2009) 195

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 195

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-2537 fixant la liste des représentants de l'administration au Comité Technique Paritaire (Arrêté du 9 janvier 2009) 195

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-2538 fixant la liste des représentants de l'administration au Comité d'Hygiène et de Sécurité (Arrêté du 9 janvier 2009) 196

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-2560 portant délégation de signature de la Directrice Générale — (Arrêté modificatif du 19 janvier 2009) .. 197

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments. — Rappel 197

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité électricien spécialiste en automobile. — Dernier rappel 198

POSTES A POURVOIR

Bureau du Cabinet du Maire. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 198

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) (poste susceptible d'être vacant) 198

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 198

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes ou administrateur (F/H) 198

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 199

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H) 199

Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'Adjoint Administratif (F/H) 199

Maison des Métallos. — Appel à candidatures pour le poste de Directeur(trice) de la Maison des Métallos à Paris 11^e 200

CONSEIL DE PARIS

Convocations de commissions

MARDI 27 JANVIER 2009

(salle au tableau)

A 9 h — 4^e Commission du Conseil Municipal.

A 10 h 30 — 9^e Commission du Conseil Municipal.

A 14 h 30 — 2^e Commission du Conseil Municipal.

A 14 h 30 — 2^e Commission du Conseil Général.

A 15 h 30 — 8^e Commission du Conseil Municipal.

A 15 h 30 — 8^e Commission du Conseil Général.

MERCREDI 28 JANVIER 2009

(salle au tableau)

A 9 h — 3^e Commission du Conseil Municipal.

A 10 h 30 — 5^e Commission du Conseil Municipal.

A 11 h 30 — 6^e Commission du Conseil Municipal.

A 11 h 30 — 6^e Commission du Conseil Général.

A 14 h 30 — 7^e Commission du Conseil Municipal.

A 14 h 30 — 7^e Commission du Conseil Général.

A 17 h 30 — 1^{re} Commission du Conseil Municipal.

A 17 h 30 — 1^{re} Commission du Conseil Général.

VILLE DE PARIS

Organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2008 fixant l'organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire de la Direction de la Prévention et de la Protection en sa séance du 7 octobre 2008 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection est fixée comme suit :

Article premier :

B - La Sous-Direction des actions administratives :

3^e alinéa :

Remplacer :

« Elle est composée d'un service et de deux bureaux »,

par :

« Elle est composée d'un service comprenant deux bureaux, d'un bureau distinct et d'une cellule rattachée au sous-directeur des actions préventives ».

B - 3) - Le bureau des actions associatives :

Remplacer :

Le titre « Le bureau des actions associatives » et les deux alinéas :

par :

Le nouveau titre « La cellule Ville-Vie-Vacances et subventions » et les deux alinéas suivants :

« Elle coordonne pour la ville le dispositif « Ville-Vie-Vacances » : ce programme, mis en œuvre par la Ville, la Préfecture de Paris et la Préfecture de Police, a pour objectif de proposer aux jeunes les plus en difficulté, pendant les vacances scolaires, des activités éducatives pouvant contribuer à leur insertion sociale.

La cellule soutient les associations œuvrant dans le domaine des actions préventives, de la tranquillité publique et de l'aide aux victimes ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et le Directeur de la Prévention et de la Protection sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 janvier 2009

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2009-001 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Rochechouart, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris dans la cour d'un immeuble rue de Rochechouart, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 3 avril 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Rochechouart (rue de) : côté impair, au droit du n° 15.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 3 avril 2009 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2009-001 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une emprise de chantier privé rue Gaston de Caillavet, rue Robert de Flers et rue de l'Ingénieur Robert Keller, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de ces voies ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui se dérouleront jusqu'au 31 décembre 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 15^e arrondissement :

- Gaston de Caillavet (rue) : au droit des n^{os} 2 à 10,
- Robert de Flers (rue) : au droit des n^{os} 22 à 32,
- L'ingénieur Robert Keller (rue) : au droit des n^{os} 1 à 19.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 31 décembre 2009 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2009-002 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue de Lappe, à Paris 11^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue de Lappe, à Paris 11^e arrondissement, et qu'il convient dès lors d'y réglementer, à titre provisoire, le régime de circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 19 janvier au 13 février 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante du 11^e arrondissement sera mise en impasse, à titre provisoire, du 19 janvier au 13 février 2009 inclus :

— Lappe (rue de) : à partir de la rue de Charonne, vers et jusqu'au n° 2 de la voie.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de

l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie

Eric LANNOY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2009-003 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Henri Chevreau, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue Henri Chevreau, à Paris 20^e arrondissement, et qu'il convient dès lors d'y réglementer, à titre provisoire, le régime de circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 27 au 28 janvier 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante du 20^e arrondissement sera mise en impasse, à titre provisoire, du 27 au 28 janvier 2009 inclus :

— Henri Chevreau (rue) : à partir de la rue de Ménilmontant, vers et jusqu'au n° 23 de la voie.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 janvier 2009

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie

Eric LANNOY

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris — grade d'agent principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance, ouvert à partir du 17 novembre 2008, pour 30 postes.

- 1 — M. ALI DAMIR Aziri
- 2 — M. ALI HATUBOU Saïd
- 3 — Mme AMICHI-KESSACI Hayet
- 4 — Mme AMIRI Sihem

5 — Mlle ANTONIN Audrey
 6 — M. APPARICIO Thierry
 7 — M. ARCHIMEDE Olivier
 8 — Mlle AYDEMIR Nil
 9 — Mme BACHOT-CHARON Emmanuelle
 10 — M. BAILLI Zinar
 11 — M. BELLEAU Fabrice
 12 — Mlle BELLONI Marie Juliette
 13 — Mlle BINET Mylène
 14 — M. BODLENNER Hervé
 15 — M. BOLLETTINO Vito
 16 — M. BONNAFOUS Robert
 17 — Mlle BOUTET Anne
 18 — Mme BRAULT Sylvie
 19 — M. CHARBONNE Joël
 20 — Mlle CHECKMODINE-KAULANJAN CHECKMODINE
 Chrystelle
 21 — M. CHEIKH M HAMED Ziad
 22 — M. CISSOKHO Adama
 23 — M. CORROY PFLEGER-CORROY Florent
 24 — M. DAVID Aurélien
 25 — Mlle DE GREEF Alexandra
 26 — M. DESSART Frédéric
 27 — Mlle DIAWARA Faune
 28 — Mme DUBREUIL Catherine
 29 — Mme DUHAMEL-BRESSAN Sylvie
 30 — M. DURAND Christophe
 31 — M. ESPITALIER Laurent
 32 — M. FERROUDJ Farid
 33 — M. FOGGEA Alain
 34 — Mlle FORSTIN Silla
 35 — M. FREULON Michel
 36 — Mlle GALLIEN Isabelle
 37 — Mlle GEORGES Hélène
 38 — M. GINESTE Florent
 39 — Mlle GIVEL Géraldine
 40 — M. GUELLY Landry
 41 — Mlle GUIBRET Flore
 42 — M. HACHE Christophe
 43 — M. HANNA Hany
 44 — Mlle HAYAT Claire
 45 — Mlle HEGBA Marie
 46 — M. HUMBLLOT-VAN DAM HUMBLLOT Olivier
 47 — M. JARNO Christophe
 48 — M. JOFFRIN Jean Pierre
 49 — Mlle JOYEUX Marie
 50 — M. KABA Xavier
 51 — M. KACHROUD Haouès
 52 — M. KHELIFI Rachid
 53 — M. KHERRAKI Khalid
 54 — M. KHODJA Eric
 55 — Mme LE CLEAC'H Julie
 56 — Mlle LE POUPON Audrey
 57 — Mlle LECOQ Sandrine
 58 — Mlle LEROUX Isabelle
 59 — M. MAHIEUX Hervé

60 — M. MATHURIN Myrtho
 61 — Mme MOREAU Monique
 62 — M. NGUYEN Thanh Luu
 63 — M. OUARAB Bélaïd
 64 — Mme OUKACINE-COUBE Colette
 65 — M. OURABAH Ahmed
 66 — M. PELET Loïc
 67 — M. PELLARDI Guillaume
 68 — M. PHEMIUS Robert
 69 — Mlle PRIMAUX Deborah
 70 — M. RENAULT Gaëtan
 71 — M. ROQUET Arnaud
 72 — Mme ROSA Gabriella
 73 — Mlle ROUSSEAU Béatrice
 74 — M. SAINT-LOUIS AUGUSTIN Jean Jacques
 75 — Mlle SALONDY Carinne
 76 — Mlle SCHAAL Bozena
 77 — M. SELLAT Rani
 78 — M. SOREL Michel
 79 — M. SOUCHON Jean Christophe
 80 — Mlle SUBERBIE Christelle
 81 — Mlle THIEMONTZ ROMANO Marie Pierre
 82 — M. THIVILLIER Arnaud
 83 — Mlle TIGREAT Cécile
 84 — Mlle TILMAR Marie
 85 — Mlle TOURRAINE Tatiana
 86 — M. VALMY Mike
 87 — Mme VOGEL-PASSIMA Maphyra
 88 — Mlle VU DINH Valérie
 89 — Mlle WEBER Stéphanie
 90 — Mme YAGOUNI-GERARD Carole
 91 — Mme ZELTER Monique.

Arrête la présente liste à 91 (quatre-vingt-onze) noms.

Fait à Paris, le 12 janvier 2009

Le Président du Jury

Jean Michel LARNAUDIE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris — grade d'agent principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance, ouvert à partir du 17 novembre 2008, pour 30 postes.

1 — M. ABBAS Hocine
 2 — M. AIT BAZIZ Chouribe
 3 — M. ATEXIDE Michel
 4 — Mme BAZART-LEMOSQUET Véronique
 5 — M. BELLECHASSE Dominique
 6 — M. BOUMEZOUED Messaoud
 7 — M. BOUZRARA Rachid
 8 — M. BROCHOT Jean Louis
 9 — Mme BUCHY-BOULON Raymonde
 10 — M. CHAXEL Eric
 11 — M. COULIBALY Masika
 12 — M. DANIEL Richard
 13 — M. DE CORDOUE Emmanuel

- 14 — M. DEGBOE René
 15 — M. DENON Anthony
 16 — M. DI LORENZO Philippe
 17 — Mme DORMOY GUENARD-DORMOY Valérie
 18 — M. FERLAMPIN Olivier
 19 — M. FILLION Sébastien
 20 — M. GANIAGE Claude
 21 — M. GARAULT Patrick
 22 — M. GILLES Ludovic
 23 — M. GOUASMI Hasni
 24 — M. GREBERT Didier
 25 — M. GRIMEAUX Cyril
 26 — Mlle GUZZON Sylvie
 27 — Mlle HALFINGER Anne
 28 — M. HOFFMANN Régis
 29 — M. JACQUEMIN Eric
 30 — Mme JACQUES-PETITJEAN Isabelle
 31 — M. JAOUI Hamid
 32 — Mme JEAN MARIE-PAULMIN Bazile Emilienne
 33 — M. KENNENGA Sébastien
 34 — M. KHERRAKI Khalid
 35 — M. KITTEY Félix
 36 — M. LARTIGUE Frantz
 37 — M. LUCION Christophe
 38 — Mlle MATHURIN Anicette
 39 — M. MICHAUD Alban
 40 — M. MOEGNE Abdallah
 41 — M. MONTALENT Floriant
 42 — M. NSAKISA Muanza
 43 — M. ORGERIT Peter
 44 — M. OULIA Joël
 45 — M. PREVEL Guillaume
 46 — Mlle PRUNIER Aurore
 47 — Mme RABETOKOTANY-ANDRIAMAMONJY Nicole
 48 — M. RAPIN Doré
 49 — M. RECIO José
 50 — Mlle RIVERO Y VEGA Conception
 51 — M. RIVIERE Sylvain
 52 — Mme ROMER Colette
 53 — Mme ROUTEL-SOUHADI Fayza
 54 — Mme SAHRAOUI-BENYAHIA Hayate
 55 — Mme SERVIN-KOFFI Amenan
 56 — M. TALHA Mohamed
 57 — Mlle TAVERNIER Laurence
 58 — Mme THELEMAQUE Annette
 59 — M. THOUEMENT Fabien
 60 — M. VAGNEUX Fabrice
 61 — M. WILLIAMS Thierry
 62 — M. ZOUARI Erick.
- Arrête la présente liste à 62 (soixante-deux) noms.

Fait à Paris, le 9 janvier 2009

Le Président du Jury

Jean Michel LARNAUDIE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés de la Commune de Paris, ouvert à partir du 10 novembre 2008, pour 9 postes.

- 1 — Mme AURENCHÉ-ROULLEAU Hélène
 2 — Mlle BASTIN Aurore
 3 — Mlle BEAUGEOIS Emeline
 4 — Mlle BELKADI Myriam
 5 — Mlle BRAZZINI Claire
 6 — Mlle CECCHI Véronique
 7 — Mlle CHAGNEAU France Laure
 8 — Mlle DUMOUTIER Sarah
 9 — Mlle FAUCHER Mélanie
 10 — Mlle GASIOREK Nelly
 11 — Mlle GATICA Oriana
 12 — Mlle L'HOTE Marianne
 13 — Mlle LAMBOLEY Marie Laure
 14 — Mlle LE MOAL Alexandra
 15 — M. LELARD Emmanuel
 16 — Mlle LEROUX Anne Sophie
 17 — Mlle LEVEQUE Stéphanie
 18 — Mlle MARTIN Laure
 19 — Mlle MICHNIUK Marjolaine
 20 — Mlle MONTARDY Laure
 21 — Mlle MOUGIN Héloïse
 22 — Mlle NOTTIN Frédérique
 23 — Mlle OFFRET Laure
 24 — M. PALANCHINI Mathieu
 25 — M. PINCON Gérard
 26 — Mlle PINOT Estelle
 27 — M. RANCK François
 28 — Mlle RENAUD Caroline
 29 — Mlle ROUX Alexia
 30 — Mlle SIMON Claire
 31 — Mlle THOMAS Emmanuelle.

Arrête la présente liste à 31 (trente et un) noms.

Fait à Paris, le 13 janvier 2009

Le Président du Jury

Jean-Luc GAUTIER-GENTES

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés de la Commune de Paris, ouvert à partir du 10 novembre 2008, pour 7 postes.

- 1 — M. BERZ Boris
 2 — Mlle BOUE Brigitte
 3 — Mlle CANNAC Karine
 4 — Mlle CHANDON Suzanne
 5 — Mlle COUDIE Cécile
 6 — Mlle COUENNE Laëtitia
 7 — Mme COUPE Bernadette

- 8 — Mlle CRISMAT Anne
- 9 — M. GEAY Pascal
- 10 — Mlle GOUMAIN CORNILLE Elisabeth
- 11 — Mlle GOUNY Isabelle
- 12 — Mlle LALLEMENT Françoise
- 13 — Mme LAUGIER-SOLLEAU Béatrice
- 14 — M. LONGPRES Christophe
- 15 — Mlle OBEL Aurélie
- 16 — M. ZAVAGLIA Fabrice.

Arrête la présente liste à 16 (seize) noms.

Fait à Paris, le 13 janvier 2009

Le Président du Jury

Jean-Luc GAUTIER-GENTES

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris (F/H), dans la spécialité équipements sportifs, ouvert à partir du 8 décembre 2008, pour 2 postes.

- 1 — M. KHARRAT Slim
- 2 — M. SCHOTTE Philippe
- 3 — Mlle TRAN Kim Loan.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 15 janvier 2009

Le Président du Jury

Rémi VIENOT

Direction des Ressources Humaines — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — (F/H) de la Commune de Paris, dans la spécialité équipements sportifs, ouvert à partir du 8 décembre 2008, pour 4 postes.

- 1 — M. ALABARBE Laurent
- 2 — M. COICADAN Yohan
- 3 — M. FOURMENT Philippe
- 4 — M. FRANCOMME Xavier
- 5 — M. JAMMET Raphaël
- 6 — M. LANGLET Yann
- 7 — M. LANGLOIS Raymond
- 8 — M. MADEC Philippe
- 9 — M. RABAROT Christophe
- 10 — M. RENAULT David
- 11 — M. SANDANASSAMY Etienne
- 12 — M. SEURON Alexandre.

Arrête la présente liste à 12 (douze) noms.

Fait à Paris, le 15 janvier 2009

Le Président de Jury

Rémi VIENOT

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation du compte administratif 2007 présenté par l'Association « Centre des Panoyaux » pour le Centre d'Activités de Jour de Ménilmontant qu'elle gère 40, rue des Panoyaux, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 24 décembre 1996 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « Centre des Panoyaux » pour son C.A.J. de Ménilmontant situé 40, rue des Panoyaux, 75020 Paris ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2007 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif 2007 présenté par l'Association « Centre des Panoyaux » pour le Centre d'Activités de Jour de Ménilmontant qu'elle gère 40, rue des Panoyaux, 75020 Paris, est arrêté, après vérification, à la somme de 480 981,71 €.

Art. 2. — La participation du Département de Paris pour ses 27 ressortissants au titre de 2007, est de 477 133,63 €.

Art. 3. — Compte tenu des avances déjà versées par le Département de Paris, le solde restant à verser par le Département de Paris est de 65 808,43 €.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 12 janvier 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation de tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} janvier 2009, au Foyer d'hébergement de l'OHT sis 52, avenue de Versailles, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Seine du 1^{er} février 1965 accordant au Centre d'Aide par le Travail, situé 52, avenue de Versailles, 75016 Paris, un agrément provisoire, pour recevoir en internat et en externat, des infirmes et grands infirmes de sexe féminin, bénéficiaires de l'aide sociale, soit en réentrainement professionnel, soit sous la forme d'aide par le travail ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2008 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer d'hébergement de l'OHT sis 52, avenue de Versailles, Paris 16^e, sont autorisées comme suit :

Comptes de charges	BP 2008 retenu	Comptes de produits	BP 2008 retenu
Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	346 137 €	Groupe 1 Produits de la tarification	2 052 022 €
Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	1 216 076 €	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	16 663 €
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	421 277 €	Groupe 3 Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	13 337 €
Reprise du déficit N-	98 532	Reprise de l'excédent N-2 et N-3	-
Total des Charges	2 082 022 €	Total des Produits	2 082 022 €

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte d'une reprise de résultat déficitaire d'un montant de 98 532 €.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent au Foyer d'hébergement de l'OHT sis 52, avenue de Versailles, Paris 16^e, est fixé à 73,29 € à compter du 1^{er} janvier 2009.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 15 janvier 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidates déclarées reçues au concours public sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale — du Département de Paris, ouvert à partir du 8 décembre 2008, pour 10 postes.

- 1 — Mlle BERTE Astrid
- 2 — Mme DIALLO-LECLERC Saunielle
- 3 — Mme TEIXEIRA DIAS-DA SILVEIRA Sandrine
- 4 — Mlle SAINT-PIERRE Agnès
- 5 — Mlle PERRON Marlène
- 6 — Mlle DAVID Laury Claude
- 7 — Mlle HAUBERT Mélanie
- 8 — Mlle HEMONNOT Cécile
- 9 — Mlle PIGET Camille
- 10 — Mlle VERDEILLE Anne.

Arrêté la présente liste à dix (10) noms.

Fait à Paris, le 14 janvier 2009

La Présidente du Jury

Louisa YAHIAOUI

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours public sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale — du Département de Paris, ouvert à partir du 8 décembre 2008,

afin de permettre le remplacement de candidates figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommées ou, éventuellement, de pourvoir une vacance d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 — Mlle TOURTE Lucie
- 2 — Mlle PORTEJOIE Stéphanie
- 3 — Mlle ROUXEL Nathalie.

Arrête la présente liste à trois (3) noms.

Fait à Paris, le 14 janvier 2009

La Présidente du Jury

Louisa YAHIAOUI

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Arrêté n° 2009-0036 portant délégation de signature du Directeur du groupe hospitalier Lariboisière - Fernand Widal.

Le Directeur du groupe hospitalier
Lariboisière - Fernand Widal,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R. 6147-11 et R. 6147-22 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial n° 2004-0053 DG du 12 mars 2004 donnant délégation de compétence de personnes responsables des marchés aux directeurs d'hôpitaux, groupes hospitaliers, services généraux et du siège ;

Vu l'arrêté directorial n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 modifié, donnant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et du siège ;

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction ;

Vu l'arrêté de délégation de signature n° 2008/0295 en date du 25 janvier 2008 ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée aux agents suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- M. Pierre KORMANN, Adjoint au Directeur ;
- Mme Sylvie LARIVEN, Directeur Adjoint ;
- Mme Marinette OLIVIER-THOMAS, Directeur Adjoint ;
- M. Christophe RAMASSAMY, ingénieur subdivisionnaire ;
- Mme Fanny LASSERRE, ingénieur subdivisionnaire ;
- Mme Lovely GAMIETTE, attachée principale d'administration hospitalière ;
- M. Jean-Louis BOULBEN, Directeur Informatique - chargé de mission niveau II ;
- Mme Solange LE BLAY, attachée d'administration hospitalière ;
- Mme Olivia LEVRIER-CORTOT, Directeur Adjoint ;
- M. Pierre FIRMERY, ingénieur subdivisionnaire.

Art. 2. — La présente délégation s'applique pour l'achat des fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 5 de l'arrêté de délégation de compétence n° 2004-0053 DG du 12 mars 2004 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de travaux.

Art. 3. — L'arrêté de délégation de signature n° 2008/0295 en date du 25 janvier 2008 susvisé, est abrogé.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et trouvera à s'appliquer le lendemain du jour de sa publication effective.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Marie-Christine GRENOUILLEAU

Arrêté n° 2008-3663 DDRH portant délégation de la signature du Directeur du Développement des Ressources Humaines.

Le Directeur du Développement
des Ressources Humaines,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 714-5-1 et D. 714-12-1,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2003-0210 DG du 31 juillet 2003, portant création de la Direction du Développement des Ressources Humaines (D.D.R.H.),

Vu l'arrêté directorial n° 2006-0309 DG du 19 octobre 2006 portant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du siège,

Vu l'arrêté directorial n° 2006-024 DG du 19 avril 2006 portant affectation de M. Hubert PEURICHARD à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, en qualité de Directeur du Développement des Ressources Humaines,

Vu l'arrêté n° 2007-0628 DDRH en date du 21 mars 2007 donnant délégation de signature (D.D.R.H.) ;

Vu l'arrêté n° 2007-0673 DDRH en date du 26 mars 2007 donnant délégation de signature (D.D.R.H.) ;

Vu l'arrêté n° 2008-0723 DDRH en date du 1^{er} avril 2008 donnant délégation de signature (D.D.R.H.) ;

Vu l'arrêté n° 2008-01234 DDRH en date du 15 avril 2008 donnant délégation de signature (D.D.R.H.) ;

Arrête :

Article premier. — Délégation permanente est donnée à :

— Nadine BARBIER, chef du Département Prospective Métiers et Nouvelles Organisations à la Direction du Développement des Ressources Humaines,

— Guylaine DEMARAIS, chef du Département des Cadres dirigeants, à la Direction du Développement des Ressources Humaines,

— Jean-Louis SANTIAGO, délégué à la formation et au développement des compétences à la Direction du Développement des Ressources Humaines,

— Anne-Christine SOLER, Directrice du projet Portail et Web du Nouveau Système d'Information (N.S.I.) à la Direction du Développement des Ressources Humaines,

à l'effet de signer au nom de Hubert PEURICHARD les arrêtés, décisions et actes administratifs de toute nature, ainsi que les pièces comptables de dépenses et de recettes relevant du fonctionnement courant de la Direction du Développement des Ressources Humaines, et dans la limite des actes énumérés ci-après :

— évaluations des directeurs d'hôpital et propositions de notation des directeurs d'établissement sanitaire et social et des directeurs d'établissement social et médico-social et des fonctionnaires détachés de catégorie A ;

— arrêtés portant suspension des directeurs des soins, ingénieurs hospitaliers, attachés d'administration hospitalière ;

— arrêtés portant application aux agents de catégorie A des sanctions disciplinaires pouvant être infligées avec ou sans intervention du Conseil de discipline ;

— arrêtés d'attribution ou d'abrogation de l'indemnité compensatrice de logement pour les directeurs d'hôpital ;

— décisions d'attribution des primes de fonction des directeurs (parts fixes et parts variables) et des primes de service des directeurs d'établissement sanitaire et social et des directeurs d'établissement social et médico-social ;

— décisions d'attribution de l'indemnité de responsabilité aux directeurs d'établissement sanitaire et social, aux directeurs d'établissement social et médico-social et aux directeurs des soins ;

— arrêtés de nomination des attachés, ingénieurs, directeurs et coordonnateurs généraux des soins et arrêtés d'affectation des personnels des corps de direction, des Ingénieurs, des coordonnateurs généraux des soins et des fonctionnaires détachés de niveau A.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à :

— Marie-Aleth BONNARD, Adjointe au Délégué à la Formation et au Développement des Compétences,

— Stéphane DAVID, chef du Département de la Formation Continue des Médecins,

— Jean TOURET, chargé de mission,

— Françoise ZANTMAN, chef du département Formation Diplômante,

à l'effet de signer au nom de Hubert PEURICHARD les décisions, actes administratifs, contrats et d'une manière générale, les actes de toute nature relevant du fonctionnement courant de la Délégation à la Formation et au Développement des Compétences.

Art. 3. — Délégation permanente de signature est donnée à Philippe BREUILLER, attaché d'administration,

à l'effet de signer au nom de Hubert PEURICHARD :

— les conventions d'accueil d'étudiants extérieurs à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris suivant une scolarité ou une formation et générant une recette,

— les conventions de formation pour le personnel de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

— les états de présence et de participation à ces formations,

— les pièces comptables de recettes et de dépenses relevant de la Délégation à la Formation et au Développement des Compétences,

— les pièces complémentaires (et annexes) aux marchés.

Art. 4. — Délégation permanente de signature est donnée à Patrick RIBEYRE, ingénieur en Chef,

à l'effet de signer au nom de Hubert PEURICHARD :

— les actes administratifs relevant du secteur de la programmation et des travaux, à l'exception des documents suivants :

- les marchés publics,
- les permis de construire.

Art. 5. — Délégation permanente de signature est donnée à Caroline PALAU, adjoint des cadres hospitaliers,

à l'effet de signer au nom de Hubert PEURICHARD :

— les décisions et actes administratifs, à l'exception des documents suivants :

- les arrêtés d'abandon de poste,
- les arrêtés d'avancement de grade individuel,
- les contrats Art. 9-1 et contrats Art. 9-1 alinéas 1 - 2 et 3 (CDD forfaitaire et CDD indicé),
- les arrêtés de cessation de fonction,
- les arrêtés de démission,
- les arrêtés de détachement sortant pour préparation EHESP,
- les arrêtés d'exclusion temporaire ou définitive, de fin de stage et de mise à disposition,
- les arrêtés de mise en Congé Longue Durée et Longue Maladie, de prolongation de Congé Longue Durée et Longue Maladie, de prise en charge d'accident du travail et de temps partiel thérapeutique,
- les arrêtés de prolongation d'activité et de stage,
- les arrêtés de sanction disciplinaire locale - blâme,
- les arrêtés de suspension des fonctions.

Art. 6. — Délégation de signature est donnée à :

— Christiane AUFFRET, Directrice de l'Institut de Formation de Technicien en Analyses Biomédicales Pitié-Salpêtrière,

— Christine BACHE, Directrice de l'Institut de Formation en Travail Social Pitié-Salpêtrière,

— Michel BOUTROY, Directeur de l'Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie Pitié-Salpêtrière,

— Georgine BRICHE-OURIZI, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Louis Mourier,

— Francis DESCHAMPS, Coordonnateur des Centres d'Enseignement des Secours d'Urgences,

— Christiane DURIF, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Saint-Antoine,

— Marie-Ange GANIER, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Paul Brousse,

— Philippe GLORIEUX, Directeur de l'Institut de Formation des Manipulateurs en Electroradiologie Médicale Pitié-Salpêtrière,

— Evelyne GOTZ, Directrice de l'Ecole de Puériculture Armand Trousseau, et par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Saint-Louis,

— Monique GUINOT, Directrice de l'Ecole d'Infirmières Anesthésistes Pitié-Salpêtrière,

— Mme Marie-Anne GUYOT, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Emile Roux,

— Catherine HURE, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Charles Foix, et par intérim de l'Institut de Formation en Soins infirmiers Cochin - La Rochefoucauld,

— Michèle JARRAYA, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Antoine Béclère,

— M. Patrick LALLIER, Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Henri Mondor,

— Véronique MARIN LA MESLEE, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Pitié-Salpêtrière,

— Catherine MOLLO-JULIE, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Tenon,

— Evelyne MOTHE, Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes Saint-Antoine,

— Catherine NAVIAUX-BELLEC, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Bichat-René Auffray, et par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Jean Verdier,

— Françoise NGUYEN, Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes Baudelocque,

— Josselyne PEQUIGNOT, Directrice du Centre de Formation aux Techniques Administratives Pitié-Salpêtrière,

— Alix PORCQ, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Ambroise Paré-Raymond Poincaré,

— Jeanne RALLIER, Directrice de l'Institut de Formation des Cadres de Santé Pitié-Salpêtrière,

— Marie-Jeanne RENAUT, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Bicêtre, et par intérim du Centre de Formation Continue du Personnel Hospitalier,

— Véronique SALOMON, Directrice du Centre de Formations Techniques et Ouvrières Bicêtre,

— Corinne SAVEL, Directrice de l'Ecole d'Infirmiers de Bloc Opérateur Pitié-Salpêtrière,

— Agueda TEIXEIRA, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Avicenne,

à l'effet de signer au nom de Hubert PEURICHARD :

— les bons de commande de classe 6 à hauteur de l'enveloppe budgétaire qui leur est attribuée, à l'exclusion des conventions de formation et des marchés,

— les conventions de stage sans incidence financière concernant les étudiants de leur institut, école ou centre de formation,

— les états de paiement des professeurs,

— les conventions d'accueil d'étudiants extérieurs à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris suivant une scolarité ou une formation, générant ou non une recette,

— les états de présence et de participation à ces formations.

Art. 7. — L'arrêté de délégation de signature n° 2008-01234 DDRH du 15 avril 2008 est abrogé.

Art. 8. — Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 714-5-1 susvisé du Code de la santé publique.

Art. 9. — Le Directeur du Développement des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 janvier 2009

Hubert PEURICHARD

Nomenclature des achats à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour l'exercice 2009.

Annexe A

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le Directeur de l'Agence Générale des Equipements de Santé (A.G.E.P.S.) est compétent pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics :

Code NCMP	Libellé NCMP (150 caractères maxi)
017	PRODUITS CHIMIQUES
01702	COLORANTS
01704	PROD CHIMIQUES POUR ANA LABO OU AUTRES ACTIVITES MEDICALES
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
01801	MEDICAMENTS AMM VOIE DIGESTIVE ET METABOLISME
01802	MEDICAMENTS AMM SANG ET ORGANES HEMATOPOIETIQUES
01803	MEDICAMENTS AMM SYSTEME CARDIOVASCULAIRE
01804	MEDICAMENTS AMM DERMATO, ANTI PARASITAIRE ET ORG SENSORIEL
01805	MEDICAMENTS AMM URO-GYNECO ET HORMONES
01806	MEDICAMENTS AMM ANTI-INFECTIEUX SYSTEMIQUE
01807	MEDICAMENTS AMM ANTINEOPLASIQUES ET IMMUNOMODULATEURS
01808	MEDICAMENTS AMM MUSCLE ET SQUELETTE
01809	MEDICAMENTS AMM SYSTEME NERVEUX
01810	MEDICAMENTS AMM SYSTEME RESPIRATOIRE
01811	DIVERSES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM (CODES ATC V)
01812	MEDICAMENTS ATU ET MEDICAMENTS GROSSISTE
01813	PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES
01814	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ALIMENTATION ENTERALE ET ADDFMS
018141	PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION PARENTERALE
01815	PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN ET PTA
018160	MATIERES PREMIERES PHARMACEUTIQUES
018162	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (USAGE PHARMACEUTIQUE)
01817	MEDIC. ET PREP RADIOPHARMACEUTIQUES, TROUSSES ET GENERATEURS
01818	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PERFUSION ET ABORD PARENTERAL
01819	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT URO, NEPHRO ET GYNECO
018191	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR FIV, IA ET ORTHOGENIE
01820	DM CONSOMMABLES STERILE/NON STERILE OPHTHALMOLOGIE
018201	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORL
018202	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CHIR CRANIO MAXILLO FACIALE
018203	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ODONTO STOMATOLOGIE
01821	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ABORD DIGESTIF

01822	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PATHOLOGIES VASCULAIRES
018231	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CARDIOLOGIE/RYTHMOLOGIE
018232	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE
01824	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PNEUMO ET ANESTHESIE REA
01825	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR RADIOLOGIE
01826	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT DU SYSTEME NERVEUX
01827	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT EPURATION MILIEU BIOLOGIQUE
01828	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHOPEDIE ET TRAUMATO
018281	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHO TRAUMATO SUR MESURE
018282	ORTHESES, PROTHESES EXTERNES, PODO-ORTHESES, ORTHOPROTHESES
01829	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT UU ABORD CHIR ET PERCUT.
01830	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT FERMETURE PLAIES CHIR OU MED
01831	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PANSEMENTS, SOIN, CONTENTION
01832	DRAPAGE ET HABILLAGE STERILES OU NON STERILES
01833	DM CONSOMMABLES UU DIVERS, STERILES OU NON
01834	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES DE MESURE
01835	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX (HORS LABORATOIRES, EFR, LES LASERS)
018351	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX POUR LES LABORATOIRES, EFR, LASERS
01836	PRODUITS D'HYGIENE CORPORELLE ET DIVERS A FINS MEDICALES
01837	EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
01838	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
01839	CONSOMMABLES D'IMAGERIE
01840	EQUIPT DE BLOC OPERATOIRE, TABLES, ECLAIRAGE ET SUSPENSIONS
018401	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE
01841	INSTRUMENTATION, CONTAINERS, MOTEURS
018411	EQUIPT BLOC ; GENERATEURS BISTOURI ET HF, LASER, CRYO, PHACO
01842	EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE, REANIMATION ET SOINS INTENSIFS
018421	SUSPENSIONS POUR ANESTHESIE/REANIMATION
018422	ACCESS POUR EQUIP ANESTHESIE REANIMATION ET SOINS INTENSIFS
01843	DM ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
018431	ACCESS POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
01844	EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
018441	ACCESS EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE

01845	EQUIPEMENT D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
018451	ACCESS POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
01846	AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE
018461	ACCESS POUR AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE
018471	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES CARDIO-RESPIRATOIRES
018472	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEUROLOGIQUES
018473	AUTRES EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES
01848	DM ENDOSCOPIE SOUPLE
018481	ENDOSCOPIE RIGIDE : OPTIQUES ET ELEMENTS DE COLONNE
018482	ACCESSOIRES EQUIPT ENDOSCOPIE
01849	APPAREILS DE THERAPIE DONT RADIOTHERAPIE ET CURIETHERAPIE
018491	THERAPIES DU SANG (SEPARATEURS CELLULES LAVEURS CELLULES)
018492	APPAREILS DE MESURE, DE CONTROLE ET FANTOMES
018493	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE THERAPIE
01850	EQUIPT MEDICAUX ET TECHNIQUES NON CLASSES AILLEURS
018501	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS
018502	FAUTEUILS DENTAIRE ET ACCESSOIRES
01851	CONSOMMABLES DE LABO LIE A EQUIPT MICROPIPETTES
01852	REACTIFS ET CONSOMMABLES POUR ELECTROPHORESE
018521	CONSOMMABLES DESTINES AUX TECHNIQUES DE FILTRATION
018522	REACTIFS ET CONSOMMABLES POUR CHROMATOGRAPHIE
01853	SYSTEME PRELEVEMENTS SANGUINS OU BIOLOGIQUES POUR PATIENTS
01854	CONSOMMABLES DE LABO NON LIE A EQUIPT AUTRES
01856	REACTIFS BIOCHIMIE ET REACTIFS IMMUNOCHIMIE
01857	REACTIF HEMATOLOGIE CYTOLOGIE ET REACTIF HEMOSTASE
01858	REACTIFS IMMUNOHEMATOLOGIE
01859	REACTIFS D ANATOMOPATHOLOGIE ET D'IMMUNOHISTOLOCHIMIE
018591	REACTIFS DE CYTOGENIE
01860	REACTIFS MICROBIOLOGIE, CULTURE CELLULAIRE, IMMUNO INFECTIE
01861	REACTIFS DE BIOL MOLECULAIRE (HORS TROUSSE PRETE A L'EMPLOI)
01862	REACTIFS D'IMMUNOLOGIE (HORS TROUSSES PRETES A L'EMPLOI)
01863	REACTIFS ET CONSOMMABLES DMDIV POUR PMA
01864	PETIT MATERIEL DE PAILLASSE SF CENTRIFUGEUSE ET MICROSCOPE
018641	CENTRIFUGEUSES, ETUVE, HOTTE ET MICROSCOPE DE LABO
018642	SYSTEMES D'ANALYSE D'IMAGES MICROSCOPIQUES

018643	EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
018644	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
01865	EQUIPEMENTS DE BIOCHIMIE
018651	EQUIPEMENTS D'IMMUNOANALYSE
01866	EQUIPEMENTS D'HEMATOLOGIE
01867	EQUIPEMENTS DE BACTERIOLOGIE
01868	EQUIPEMENTS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
01869	EQUIPEMENTS D'ANATOMOPATHOLOGIE
018703	EQUIPT DESINFECTION/STERILISATION : AUTOCLAVES ET AUTRES
018704	ACCESSOIRES EQUIPT DESINFECTION-STERILISATION
018705	AUTRES EQUIPEMENTS MEDICAUX
018706	AUTRES EQUIPEMENTS NON MEDICAUX
018712	DIVERS CONDITIONNEMENTS MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018721	PRODUITS DE DESINFECTION, SOL ET MATERIELS BIOMEDICAUX
018790	EQUIPT TRAITEMENT /MESURE QUALITE EAU ET AIR
018810	DM CONSOMMABLES POUR STERILISATION
023	INSTRUMENTS DE PRECISION : OPTIQUE ET HORLOGERIE
02305	INSTRUMENTS DE MESURE DES GRANDEURS PHYSIQUES OU CHIMIQUES
080	SERVICE CONTROLE, ANALYSE ET ESSAI DE PRODUITS MATERIAUX FLUIDES OU EQUIPEMENTS (HORS CONSTRUCTION)
08003	ESSAIS ET ANALYSES POUR DELIVRANCE ATTESTATION CONFORMITE
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
08118	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
08119	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE
08120	MAINTENANCE ET P. D. ANESTHESIE-REA. ET S. INTENSIFS
08121	MAINTENANCE ET P. D. EXPLO ET ASSISTANCE FONCTIONNELLES
08122	MAINTENANCE ET P. D. ENDOSCOPIE
081231	MTCE ET PIECES DETACH EQUIP MEDICAUX DIVERS (DONT DENTAIRE)
08124	MTCE ET PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS MEDICAUX DE THERAPIE
08125	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE

Annexe B

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le Directeur des Achats Centraux Hôteliers et Alimentaires (A.C.H.A.) est compétent pour passer des marchés selon les procédures prévues par le code des marchés publics :

Code NCMP	Libellé NCMP (150 caractères maxi)
010	DENREES ALIMENTAIRES ET C569
01001	PRODUITS CARNES SURGELES OU CONGELES
01002	PRODUITS DE LA MER OU D'EAU DOUCE SURGELES OU CONGELES
01003	FRUITS LEGUMES ET POMMES DE TERRE SURGELES

01004	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES SURGELEES
01005	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES REFRIGEREES
01006	PAINS. PATISSERIES. VIENNOISERIES ET OVOPRODUITS SURGELES
01007	VIANDE ET CHARCUTERIE (HORS SURGELES OU CONSERV APPERTISEE)
01008	PROD. MER OU EAU DOUCE (HORS SURGELES OU CONSERV APPERTISEE)
01009	FRUITS ET LEGUMES PREPARES ET REFRIGERES
01010	FRUIT LEG (HORS SURGELES CONSERV APPERTISEE ELABORES OU SECS)
01011	BOISSONS
01012	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRE QUE SURGELES)
01013	PAINS ET PATISSERIES (AUTRES QUE SURGELES)
01014	EPICERIE
01015	ALIMENTS ADAPTES A L'ENFANT ET DIETETIQUE SANS FIN MEDICALE
012	PRODUITS DU BOIS
01202	PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS
013	PRODUITS D'EXTRACTION
01302	PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES
014	PRODUITS TEXTILES CUIRS HABILLEMENT
01401	MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS
01402	LINGE DE MAISON. ARTICLES AMEUBLEMENT ET LITERIE
01403	VETEMENTS DE DESSUS
01404	VETEMENTS DE TRAVAIL
01406	VETEMENTS SPECIAUX
01407	VETEMENTS DE DESSOUS ET DIVERS ET ACCESS. HABILLEMENT
01408	ARTICLES TEXTILES DIVERS (SAUF USAGE UNIQUE)
01409	ART. TEXTILES DIVERS UU (SAUF FOURN. HOT. PETITE ENFANCE)
01410	CHAUSSURES (TOUTE MATIERE SAUF CHAUSS ORTHOPEDIQUES)
015	PAPIER ET PRODUITS DE L'EDITION
01502	PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT
01503	EMBALLAGES EN PAPIER OU EN CARTON
01505	LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES
01506	JOURNAUX, REVUES, PERIODIQUES INFORMATION GENERALE
01507	JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SPECIALISES
01509	IMPRIMES SIMPLES POUR COMMUNICATION INTERNE
01510	AUTRES IMPRIMES
01512	IMPRIMES INSTITUTIONNELS
016	PRODUITS DE LA COKEFACTION DU RAFFINAGE ET DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
01602	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES
017	PRODUITS CHIMIQUES
01701	AIR MEDICAL ET AUTRES GAZ INDUSTRIELS
01703	PRODUITS CHIMIQUES (HORS ACTIVITES MEDICALES)
01707	PRODUITS AGROCHIMIQUES
01708	PEINTURES VERNIS ADJUVANTS ENCRE D'IMPRIMERIE
01709	PARFUMS ET PRODUITS DE TOILETTE

018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
018161	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (HORS MEDICAL)
018701	EQUIP MEDICAUX ET NONMEDIC POUR TRANSP ET HEBERGMNT PATIENTS
018702	MACHINES A LAVER LES INSTRUMENTS
018711	DIVERS CONDITIONNEMENTS NON MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018770	EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES HOSPITALIERS
019	PRODUITS EN CAOUTCHOUC
01901	PROD CAOUTCHOUC POUR VEHICULE : PNEU NEUF USAGE RECHAPE
020	QUINCAILLERIE OUTILLAGE PRODUITS EN PLASTIQUE METAL OU VERRE (HORS CONSTRUCTION)
02001	PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE
020011	PRODUITS DE SIGNALETIQUE
02002	OUTILLAGE
02003	PRODUITS EN METAL ET QUINCAILLERIE
021	PRODUITS DE LA METALLURGIE ET METAUX NON FERREUX
02101	PRODUITS DE LA METALLURGIE
02102	METAUX NON FERREUX
022	EQUIPEMENTS DE RADIO TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
02201	COMPOSANTS ELECTRONIQUES
024	MATERIELS DE TRANSPORT
02401	VEHICULES AUTO HORS SANITAIRES (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
024011	VEHICULE AUTOMOB SANITAIRE (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES)
02402	CAMION ET VEHICULE UTILITAIRE (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
025	MOBILIER
02502	SIEGES
02503	CLOISONS
02504	PLANS ET TABLES
02505	MOBILIER DE RANGEMENT
027	MATERIELS DE SPORT ET MATERIELS DE JEUX D'ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
02701	MATERIELS DE SPORT
02702	MATERIELS DE JEUX ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
028	INSTRUMENTS DE MUSIQUE JEUX ET JOUETS
02802	JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)
030	ARMES MUNITIONS EXPLOSIFS MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE GUERRE DE MAINTIEN DE L'ORDRE DE PROTECTION OU DE SECURITE
03015	MAT ET EQUIP PROTECTION OU SECURITE (HORS SECURITE INCENDIE)
030151	VETEMENTS EQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR SECURITE INCENDIE
031	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION LE REVETEMENT ROUTIER ET LA SIGNALISATION
03101	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
03102	EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION METALLIQUES

03103	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS
032	CHAUFFAGE ET CLIMATISATION RESERVOIRS CITERNES
03201	MATERIELS POUR CHAUFFAGE
032011	ROBINETTERIE SANITAIRE
032012	MATERIEL DE CLIMATISATION
032013	EQUIPEMENTS DE FROID INDUSTRIEL
033	MATERIEL ET EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE (HORS QUINCAILLERIE)
03301	MATERIEL ELECTRIQUE
03302	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE
035	MACHINES ET EQUIPEMENTS
03501	EQUIPEMENT MECANIQUE (HORS DETENDEUR ET ROBINETTERIE)
03508	AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE
03509	APPAREILS DOMESTIQUES
035110	EQUIP CONTRE INCENDIE EXTINCTEUR MOBIL FIXE, ARMOIRE SOLVANT
036	MACHINES DE BUREAU ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
03601	MACHINES DE BUREAU
036071	CONSOMMABLES, AUTRES FOURNIT BUREAU ET INFORMATIQ (A.C.H.A.)
037	PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DE DROGUERIE
03701	PRODUITS ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DROGUERIE
03702	FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE
038	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
03801	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
060	TRANSPORTS DE PERSONNES
06002	TRANSP AERIEN PERSONNE (BAGAGES ANIMAUX VEHICUL ACCOMPAGNES)
06004	TRANSP ROUT URB PERS NONHANDICAP (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPGN)
06007	AGENCES DE VOYAGE ET AUTRES SERVICES TOURISTIQUES
061	TRANSPORTS DE MARCHANDISES
06101	TRANSPORTS DE PRODUITS DE SANTE
06105	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES
06109	DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES
06110	ORGANISATION DU TRANSPORT DE FRET (HORS ROUTAGE)
064	SERVICES DES POSTES (HORS MONOPOLE POSTAL)
06401	ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE
065	ASSURANCES
06501	ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS
06502	ASSURANCE DES PERSONNES (MALADIE ACCIDENT DECES)
06503	ASSUR AUTO (RESPONS CIVILE DOMMAGES VEHIC GARANTIE CONDUCT)
06505	ASSURANCE TRANSP TERRESTR (RESPONSAB PERSONNE CORPS FACULTE)

066	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
06601	CREDIT-BAIL (PHOTOCOPIEURS)
06602	INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL
06604	ASSIST ET CONSEIL EN COMPTABILITE FISCALITE EXPERT COMPTABLE
06605	SERVICES BANCAIRES
066060	SERVICES DE PRET AU LOGEMENT
068	SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION
06802	SERVICES DE RESTAURATION
06803	SERVICES TRAITEURS (HORS RESTAURATION COLLECTIVE)
069	SERVICES DE SECURITE
06902	TRANSPORTS DE FONDOS
070	SERVICES D'ETUDES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
07001	GESTION DE PERSONNEL : CONSEIL INDIVIDUALISE
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07202	CAMPAGNES DE COM (INFORMATION PUBLICITE RELATIONS PUBLIQUES)
07205	REALISATION DE STANDS (SALONS FOIRES)
07211	TRAITEMENT DE L'INFORMATION
073	SERVICES DE NETTOYAGE
07309	BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE
07310	LOCATION-ENTRETIEN DE LINGE - DONT HOSPITALIER
076	SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX
07606	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM
076061	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM PARAMEDICAL
076062	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM PARAMEDICAL SPECIALISE
076064	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM TERTIAIRE
076072	PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE PEDIATRIQUE
076073	PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE DE NUIT
07616	CTRL ESSAI ANA BIO PHYSICOCHIMIQ PROD ALIM SAUF ANA OFFICIEL
077	SERVICES RECREATIFS. CULTURELS ET SPORTIFS
07708	SCES GEST (ACQUISIT CATALOG CONSCESAT RECH) ARCHIVES PUBLIQ
078	SERVICES D'EDUCATION SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
07802	SCES QUALIFIC INSERTION POUR NON AGENT PUBLIC (CES, EMPLOI-J)
07804	PREPA CONCOURS EXAMENS PROFESIONNELS POUR AGENTS DES CP
07805	FORMAT PROF CONTINUE POUR AGENT DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
081232	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DIVERS
081480	MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS TECHNIQUES NON MEDICAUX
081560	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS DE REPROGRAPHIE

083	SERVICES PERSONNELS
08304	SERVICES FUNERAIRES
084	SERVICES ANNEXES A L'AGRICULTURE, LA PECHE, L'ELEVAGE, L'HORTICULTURE, LA CHASSE ET L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
08402	MTCE ESP VERT PARC JARD PLANTAT ORNEMENT JEUX ENF DS PARCS

Annexe C

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le Directeur de la Direction des Systèmes Informatiques (D.S.I.) est compétent pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics :

Code NCMP	Libellé NCMP (150 caractères maxi)
022	EQUIPEMENTS DE RADIO TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
022051	EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE
022052	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE TELEPHONIE
02206	TERMINAUX DE TELEPHONIE
022071	EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION
022072	ACCESSOIRES-PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS RESEAUX TELECOM
036	MACHINES DE BUREAU ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
03602	MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL
03603	MAINFRAME, SERVEURS, CALCULATEURS
03604	EXTENSIONS DE PUISSANCE
03605	PERIPHERIQUES
03606	EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
036073	CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES INFORMATIQUES (D.S.I.)
063	SERVICES DES TELECOMMUNICATIONS
06301	SERVICES TELEPHONIE FILAIRE (ABONNEMENT, COMMUNICATION)
06302	SERVICES TELEPHONIE MOBILE (ABONNEMENT, COMMUNICATION)
06303	SERVICES RESEAUX TRANSMISSION DONNEES (ABONNEMENT ET COM)
06304	MAINTENANCE MATERIELS TELEPHONIE ET EQUIPEMENTS TELECOM
06305	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION
06306	INSTALLATION ET MONTAGE DE MATERIELS DE TELEPHONIE
06307	SERVICES DE CONSEIL EN TELECOMMUNICATION
067	SERVICES INFORMATIQUES
06701	SCHEMA DIRECTEUR ET AUDIT EN ORGANISATION
067021	AMOA DOMAINE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU NSI
067022	AMOA DOMAINE GESTION PATIENTS DU NSI
067023	AMOA DOMAINE GESTION PERSONNEL DU NSI
067024	AMOA DOMAINE GESTION CONNAISSANCES ET PILOTAGE DU NSI
067025	AMOA POUR LES PROJETS HORS NSI
067031	AMOE DOMAINE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU NSI
067032	AMOE DOMAINE GESTION PATIENTS DU NSI
067033	AMOE DOMAINE GESTION PERSONNEL DU NSI

067034	AMOE DOMAINE GESTION CONNAISSANCES ET PILOTAGE DU NSI
067035	AMOE ET EXPLOIT SVCES OPERATIONNELS DU SI
067036	AMOE URBA, ARCHI, METHODE, QUALITE, SECURITE, MNGT ET GOUV DU SI
067037	AMOE PROJETS HORS NSI
067041	ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE ECO-FI NSI, PRESTA ASSOCIEES
067042	ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE PATIENTS NSI, PRESTA ASSOCIEES
067043	ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE PERSONNEL NSI, PRESTA ASSOCIEES
067044	ACHAT DVPT LOGICIEL DOM. CONN-PILOTAGE NSI, PRESTA ASSOCIEES
067045	ACHAT DVPT LOGICIEL DOM. PRODUCTION DU NSI, PRESTA ASSOCIEES
067046	LOG. PRESTA URBA, ARCHI, METHODE, QUALITE, SECU., MNGT ET GOUV SI
067047	ACHAT DVPT LOGICIEL PROJET-APPLI HORS NSI, PRESTA ASSOCIEES
067061	MAINT. LOGICIELLE APPLIS GESTION DU NSI, PRESTA ASSOCIEES
067062	MAINT. LOGICIELLE APPLIS GESTION HORS NSI, PRESTA ASSOCIEES
06707	TRAITEMENTS INFORMATIQUES
06708	INFOGERANCE SYSTEME INFORMATION
06709	SERVICES BANQUES DE DONNEES
06710	MAINT. GROS ORDI SERVEURS CALCULATEURS SPECIALISES
06711	MAINT. MINI-ORDI, POSTES TRAVAIL, PERIPHERIQUES
06712	MAINT. EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMATIQUES
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07210	CONCEPTION ET REALISATION DE SITES INTERNET
07212	MISE EN PLACE DE PLATES-FORMES TELEPHONIQUES

Annexe D

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les sites énumérés ci-après sont compétents pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics :

- les directeurs des hôpitaux et groupes hospitaliers ;
- le Directeur de service général A.C.H.A. ;
- le Directeur de service général A.G.E.P.S. ;
- les directeurs des services généraux ;
- le Directeur chargé de la délégation à la formation pour la gestion des écoles ;
- le Directeur de la D.P.F.L.L. pour les prestations de service et fournitures liées à la logistique où à la gestion du patrimoine de l'A.P.-H.P. ;
- le Directeur de la D.I.T.M.S., pour les prestations de service et fournitures liées aux opérations de travaux concernés ;
- le Directeur des Affaires Générales de l'établissement.

Code NCMP	Libellé NCMP (150 caractères maxi)
011	PROD. DE L'AGRICULT., DE LA PECHE ET DES INDUSTRIES AGRIC. (AUTRES QU'A L'ETAT DE DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
01101	PROD DE L'AGRICULTURE (HORS DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
01102	PROD DE L'ELEVAGE (HORS DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)

01103	PROD PECHE ET AQUACULTURE (HORS DENREES ALIM HUMAINES)
01104	PRODIndustr AGRIC (HORS DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
012	PRODUITS DU BOIS
01201	PRODUITS SYLVICOLES
01203	BATIMENTS PREFABRIQUES EN BOIS
013	PRODUITS D'EXTRACTION
01301	PRODUITS D'EXTRACTION ENERGETIQUES
014	PRODUITS TEXTILES CUIRS HABILLEMENT
01411	ARTICLES DE VOYAGE ET DE MAROQUINERIE (TOUTE MATIERE)
015	PAPIER ET PRODUITS DE L'EDITION
01504	LIVRES SCOLAIRES
01508	ENREGISTREMENTS SONORES IMAGES FIXES ET IMAGES ANIMEES
01511	SUPPORTS D'IMPRESSON
016	PRODUITS DE LA COKEFACTION, DU RAFFINAGE ET DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
01601	PRODUITS DE LA COKEFACTION
01603	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES GAZEUX
01604	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES SOLIDES OU PATEUX
01605	PRODUITS DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
017	PRODUITS CHIMIQUES
01705	PRODUITS AZOTES ET ENGRAIS
01706	MATIERE PLASTIQUE DE BASE. CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE
01710	PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
018494	FOURNITURES D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE REEDUCATION
018722	PROD DESINFECT EAU ANTI-ALGUE ANTI-CORROSION ANTI-BACTERIE
018723	PRODUITS DECONTAMINANTS DU LINGE
01873	MEDICAMENTS VETERINAIRES ET APPARENTES
01874	DISPOSITIFS VETERINAIRES CONSOMMABLES
01875	DISPOSITIFS VETERINAIRES D'EQUIPEMENTS
01876	DISPOSITIFS VETERINAIRES DIAGNOSTIC IN VITRO ET DE REACTIFS
018780	CONTROLES EXTERNES ET PRESTATIONS INFORMATIQUES ASSOCIEES
019	PRODUITS EN CAOUTCHOUC
019011	PRODUITS EN CAOUTCHOUC AUTRES
022	EQUIPEMENTS DE RADIO TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
02202	APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE
02203	APPAREILS RECEPTION ENREGT OU REPRO SON ET/OU IMAGE
02204	APPAREILS DE TRANSMISSION AUDIOVISUELLE HORS TELEPHONIE
023	INSTRUMENTS DE PRECISION : OPTIQUE ET HORLOGERIE
02301	INSTRUMENTS D'AIDE A LA NAVIGATION ET MESURES GEOPHYSIQUES

02302	MATERIELS RADIODETECTION RADIONAVIGATION ET RADIOSONDAGE
02303	INSTRUMENTS DE MESURE DE MASSES ET DES LONGUEURS
02304	INSTR MESUR GRANDEUR ELECTRIQ ELECTROMAGNETIQ ELECTROSTATIQ
02306	APPAREILS POUR LE CONTROLE AUTOMATIQUE
02307	COMPTEURS
02308	APPAREILS D'ESSAIS DES MATERIAUX ET BANCS D'ESSAIS
02309	MATERIELS OPTIQUES (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRES)
02310	MATERIELS PHOTOGRAPHIQUES (DONT USAGE MILITAIRE)
02311	MATERIELS CINEMATOGRAPHIQUES (DONT USAGE MILITAIRE)
02312	PREPARATIONS ET PROD LABORATOIRE POUR PHOTO ET CINEMA
02313	PLAQUE PELLICULE FILM SURFACE SENSIBLE POUR PHOTO ET CINEMA
02314	MONTRES PENDULES ET HORLOGES
024	MATERIELS DE TRANSPORT
02403	CYCLOMOTEURS ET CYCLES (ACCESS ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
02404	VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
02405	CONTENEURS CARAVANES REMORQUES (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
02406	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR TOUS VEHICULES
025	MOBILIER
02501	LITERIE
026	MONNAIES ET BIJOUX
02601	MONNAIES ET BIJOUX
028	INSTRUMENTS DE MUSIQUE JEUX ET JOUETS
02801	INSTRUMENTS DE MUSIQUE
029	MANEGES ET ATTRACTIONS FORAINES
02901	MANEGES ET ATTRACTIONS FORAINES
030	ARMES MUNITIONS EXPLOSIFS MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE GUERRE DE MAINTIEN DE L'ORDRE DE PROTECTION OU DE SECURITE
03014	MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE MAINTIEN DE L'ORDRE
031	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION LE REVETEMENT ROUTIER ET LA SIGNALISATION
03104	EQUIP ET DISPOSITIF SIGNALISATION SECURITE POUR CIRCULATION
031050	EQUIPEMENTS DE SIGNALIETIQUE
034	ELECTRICITE GAZ EAU
034011	ELECTRICITE TARIF REGULE
03402	COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES
03403	EAU
035	MACHINES ET EQUIPEMENTS
03502	MACHINE USAGE GENERAL (HORS EQUIP LUTTE INCENDIE)
035021	ACCESS PIECES DETACH EQUIP MECANIQ ET MACHINES USAGE GENERAL
03503	MATERIELS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION
03504	ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

03505	MACHINES AGRICOLES
03506	MACHINES-OUTILS
03507	MACHINES POUR L'IMPRIMERIE
035081	MACHINES A USAGE DE RESTAURATION
035082	MACHINES A USAGE DE BLANCHISSERIE
035083	AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE
035084	ACCESS P. DETA MACHINE INDUSTR PR RESTAURAT BLANCHISS AUTRES
03510	BANCS D'ESSAIS MOYENS DE TEST GRPES GENERATIONS AUXILIAIRES
060	TRANSPORTS DE PERSONNES
06001	TRANSP FERROV PERSONNES (BAGAGES ANIMAUX VEHIC ACCOMPAGNES)
06003	TRANSP MARITIM FLUV COTIER PERS (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPGN)
06005	TRANSP ROUTIER URBAIN HANDICAP (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPGN)
06006	TELEPHERIQUES. REMONTEE MECANIQUE ET FUNICULAIRE
06008	LOC VEHIC AVEC CHAUFF PILOTE OU EQUIPAGE PR TRANSP PERSONNES
061	TRANSPORTS DE MARCHANDISES
06102	TRANSPORTS FERROVIAIRES DE MARCHANDISES
06103	TRANSPORTS AERIENS DE MARCHANDISES
06104	TRANSPORTS MARITIMES FLUVIAUX ET COTIERS DE MARCHANDISES
06106	TRANSPORTS PAR CONDUITES DE PETROLE, GAZ ET AUTRES PRODUITS
06108	LOC VEHIC AVEC CHAUFF PILOTE EQUIPAGE PR TRANSP MARCHAND
062	SERVICES AUXILLIAIRES DES TRANSPORTS
06201	MANUTENTION ET ENTREPOSAGE
06202	SERVICES DES GARES FERROVIAIRES
06203	SERVICES DES GARES ROUTIERES
06204	PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT
06205	SERVICES PORTUAIRES MARITIMES OU FLUVIAUX
06206	SCES SIGNAL PHARE PILOT REMORQU PORT SAUVET RENFLOU NAVIRE
06207	SERVICES DES INSTALLATIONS AEROPORTUAIRES
064	SERVICES DES POSTES (HORS MONOPOLE POSTAL)
06402	COURRIER EXPRESS COURSIER RECOMMANDE DIV SCES POSTAUX
06403	PERSONNALISATION INFORMATIQUE DOCUMENTS MISE SOUS PLIS
06404	ROUTAGE
065	ASSURANCES
06504	ASSUR CONSTR (DOMMAG-OUVRAG RISQU CHANT RESPONS CONSTRUCT)
06508	AUTRES ASSURANCES
066	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
06603	AUTRES SCES AUXIL FINANC GESTION CHEQUES-RESTAURANT VACANCES
068	SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION
06801	HEBERG HOTEL PENSION 1/2 PENSION AUBERG JEUN REFUG CAMPG AUTR
069	SERVICES DE SECURITE
06901	SURVEILL IMMEUBLE GARDE PROTECTION VIGILE OU TELESURVEILL

06903	LOC VEHICULE BLINDE AVEC PERSONNEL CONDUITE ET/OU SECURITE
06904	GARDES DU CORPS
06905	CONSEIL EN SECURITE SUR LES CHANTIERS
06906	CONSEIL EN SECURITE (HORS CHANTIERS)
06907	PROTECTION CIVILE SECURITE INCENDIE
069080	SERVICE DE SECURITE INCENDIE
070	SERVICES D'ETUDES. DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
07002	ORGA. SERVICES : QUALITE, AUDIT, CONSEIL, CTRL GESTION
07003	PRESTATIONS DE SECRETARIAT ET TRADUCTION
07004	CONSEIL ET ASSIST URBANISME POLITIQUE DE LA VILLE ET AMENAG.
070041	SCES MAITRISE D'OEUVRE ET CONSEIL POUR LES PROJETS URBAINS
07005	ENQUETES ET SONDAGES (HORS COMMUNICATION)
07006	ETUDES A CARACTERE GENERAL (HORS COMMUNICATION)
07007	ETUDES ET RECHERCH SCIENTIFIQUES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES
07008	ETUDES A CARACTERE TECHNOLOGIQUE
070090	ETUDES POUR LA GESTION DES BAUX
071	SERVICES LIES A LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTION (BATIMENTS. INFRASTRUCTURES. OUVRAGES INDUSTRIELS)
07101	MAITR OEUVRE (HORS SCES DE MAITR OEUVRE POUR PROJET URBAIN)
071011	ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION
071012	ETUDES DE SYNTHESE
07102	MANDAT OPERATION DE CONSTRUCTION
071021	CONDUITE D'OPERATIONS DE CONSTRUCTION
071032	CONSTATS D'HUISSIER
071042	ETUD PROGRAM PR REALISAT OUVRAGE (SAUF ANA ESSAI MATERIAUX)
071050	MISSION BUREAU DE CONTROLE
071051	MISSION COORDIN SYST SECU INCENDIE - CSSI
071052	MISSION COORDIN SECU PROTECT SANTE CSPS
071053	QUALIFIC VALIDAT INSTALL TECHNIQ
071054	CONTROLES TECHNIQUES
071060	AUTRES MISSIONS D'ETUDE
071070	ETUDES TRX PREALABLES OPERAT CONSTRUC (DEMOLITION AMIANTE)
071071	SUIVI TRVX PREALABLES OPERAT DE CONSTRUC (DEMOLIT AMIANTE)
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07201	AGENCES ET CONSEIL EN COMMUNICATION ET PUBLICITE
07203	ACHAT ET GESTION D'ESPACES PUBLICITAIRES
07204	ORGANISATION DE COLLOQUES ET EVENEMENTS (FOIRES SALONS)
07206	PUBLICATIONS (CONCEPTION)
07207	ETUDES SONDAGES ET ENQUETES DE COMMUNICATION
07208	SCES PHOTO AUDIOVISUEL COMM SCES LABO PHOTO ET CINEMA
07209	TRAVAUX GRAPHIQUES DE COMMUNICATION
073	SERVICES DE NETTOYAGE
07301	NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX

07302	NETTOYAGE SPECIALISE (GRAFFITIS. LOCAUX D'ELEVAGE)
07303	NETTOYAGE SPECIFIQUE DES SOLS
07304	NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES
07305	NETTOYAGE ET ENTRETIEN LOCAUX SENSIBLES (BLOCS, DATACENTERS)
07306	RAMONAGE
07307	DESINFECTION DERATISATION DESINSECTISATION
07308	NETTOYAGE DE VEHICULES
07311	SERVICES DE DECONTAMINATION NUCLEAIRE BIOLOGIQUE OU CHIMIQUE
07312	LOCATION-ENTRETIEN D'APPAREILS D'HYGIENE
073130	LESSIVAGE DES LOCAUX
074	SERVICES D ASSAINISSEMENT, DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
07401	ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D' EAUX USEES
07402	ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES
07406	NETT VOIE LIEU PUBLIC (HORS BAT) VOIRIE PLAG AIRE STATIONMNT
07407	MAINTENANCE DU MOBILIER URBAIN
07408	MAINTENANCE DE L ECLAIRAGE PUBLIC
07409	MTCE EQUIP ET DISPOSITIFS SIGNALISAT ET SECU PR CIRCULATION
074110	DEBARRAS DE LOCAUX
076	SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX
07601	PRESTA SOINS ET EXAMENS/ RELATIONS INTER-ETABLISSEMENTS
07602	PREST SERVICES HOSPITALIERS STERILISATION ET DESINFECTION
07603	PRESTA DE SCES HOSPITALIERS DE DISPENSATION DE MEDICAMENTS
07604	PRESTA SERVICES SOINS MEDIC PAR GENERALISTES OU SPECIALISTES
07605	PRESTA SERVICES SOINS DENTAIRE ET ORTHODONTIQUES
076063	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM MEDICAL
07607	PRESTATIONS DE TRANSPORT SANITAIRE D'URGENCE
076071	PRESTATIONS DE SERVICES D'AMBULANCE ADULTE
07608	SCES BQUE ORGANES TISSUS ET AUTRES PROD ISSUS CORPS HUMAIN
07609	SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DU SANG
07610	SERVICES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
07611	SCES PREVENT SOIN VETERIN DONT SCES ANA OFFIC PR CTRL SANIT
07612	SERVICES AIDE SOCIALE ENFANCE
07613	SCES ACCUEIL PETITE ENFANCE (SCES DE CRECHE ET DE GARDERIE)
07614	SCES AIDE A DOM ACT SOCIALE PR PERSON EN DIFFICULT
07615	CTRL ANA BIO AUTR ANA LABO SANTE HUM OU ANIM SAUF ANAL OFFIC
07617	PREST PROTHESES SUR MESURE : ORTH PODO-ORTH PROTH DENTAIRE
077	SERVICES RECREATIFS CULTURELS ET SPORTIFS
07701	SCES CONCEPT PRODUC DISTRIB PROJECT TRADUCT PROMO PUB FILMS

07702	SCES SPECTACLE MUSICAUX, DANSE, THEATRE, CIRQUE, SON-LUMIERE
07703	SCES AUXIL ACTIVITE SPECTACLE (DECO ECLAIRA SON COSTUME)
07704	SERVICES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
07705	SCES AGENCE PRESSE ECRITE PHOTO RADIO TELEDIFFUSEE CINEMA
07706	SERVICES AGENCE DE REPORTAGE EN DIRECT AUX STATIONS DE TV
07707	SCES ACQUI SI RESTAUR RECH LIVRE DIV SUPP ET SCES DE PRET
07709	SCES D'EXPLOITAT ET RESTAURATION ARCHIVES PUBLIQ OU HISTORIQ
07710	SCES GEST CONSERV RESTAUR COLLECT MUSEES PATRIM MOB PROTEGE
07711	SERVICES DE CONCEPTION D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES
07712	SCES PRESCESA SITE CLASSE INSCRIT ET CONCEPT PROJET CULT LIE
07713	SCES PRESCESAT JARDINS BOTANIQ OU ZOOLOGIQ RESCESE NATURELLE
07714	SCES D'ORGANISATION ET PROMOTION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES
07715	SCES EVAL ENREGISTREMENT OU CONTROLE PRESTATIONS SPORTIVES
07716	SERVICES D'EXPLOITATION D'INSTALLATION SPORTIVE
07717	SCES DE PARCS DE RECREATION DE PLAGES DE PARCS D'ATTRACTION
07718	SCES CTRE VAC CTRE LOISIR CLASS DECOUV SEJOUR JEUNE LING
07719	SCES ANIMAT CULTUREL SOCIOCULTURELLE LOISIRS ORGA DE LOTERIE
07720	SCES SPECT PYROTECHNIQ RELEVANT DE CREATION D'UN SPECTACLE
07721	SCES CONCERNANT LES ACTIONS EDUCATIVES PERI ET POSTSCOLAIRES
078	SERVICES D'EDUCATION SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
07801	SERVICES ENSEIGNEMENT DE TYPE GENERAL, TECHNIQUE POUR EMPLOI
07803	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE POUR AGENTS RECONVERSION
07806	SCES ECOLES DE CONDUITE POUR AGENTS DES COLLECTIV PUBLIQ
078070	INSCRIPTIONS AUX COLLOQUES, SEMINAIRES ET SALONS
07808	FORMATION PRO CONTINUE POUR REPRESENTANTS ORGA SYNDICALES
079	SERVICES IMMOBILIERS
07901	SERVICES DES AGENCES IMMOBILIERES
07902	SERVICES D'ADMINISTRATION D'IMMEUBLES
07903	CONSEIL EN IMMOBILIER
07904	SERVICES DE PROMOTION IMMOBILIERE
079050	ETUDES TECHN POUR LA REALISATION DE CESSION IMMOBILIERE
079051	CTRL TECHNIQ POUR LA REALISATION DE CESSION IMMOBILIERE

079052	DIAGNOSTIC NECESSAIRE POUR REALISATION CESSION IMMOBILIERE
080	SERVICE CONTROLE, ANALYSE ET ESSAI DE PRODUITS MATERIAUX FLUIDES OU EQUIPMNTS (HORS CONSTRUCTION)
08001	CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
08002	CONTROLES ET ANALYSES DE L'ENVIRONNEMENT
08004	ANA ESSAIS PROD ET BIEN EQUIP ET TRAVAIL PR AMATEURS ET PRO
08005	ANALYSES ET ESSAIS D'EQUIPEMENTS DE LA PERSONNE
08006	ANALYSES ET ESSAIS DES BIENS SPORTIFS ET DE DIVERTISSEMENT
08007	ANALYSES ET ESSAIS PRODUITS ET BIENS D'EQUIPEMENT MENAGER
08008	ANA ESSAI MATERIAU PROD MATERIEL INSTALL EQUIP IMMO (HOR. 71)
08009	ANALYSES ET ESSAIS EQUIPEMENTS DE MESURE, TEST ET SANTE
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
08101	MAINTENANCE VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES
08102	MAINTENANCE CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES
08103	MAINTENANCE DES CYCLES ET CYCLOMOTEURS
08104	MAINTENANCE PRODUITS CONSTRUCTION AERONAUTIQUE
08105	MTCE PRODUITS DE CONSTRUCTION NAVALE (NON MILITAIRE)
08107	MAINTENANCE DE VEHICULES SPECIAUX
08110	MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS MECANIQUES
08111	MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL
081111	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS DOMESTIQUES
081112	MAINT. INSTALL TECH., RESEAUX EAU, FLUIDES NON MEDICAUX, ETC
08112	MAINTENANCE DE MACHINES-OUTILS
08113	MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE
08115	MAINTENANCE DES APPAREILS MENAGERS
08116	MAINTENANCE MACHINES DE BUREAU (HORS INFORMATIQUE)
08117	MAINTENANCE DES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES
08126	MAINTENANCE DES MACHINES ET MATERIELS DE CHAUFFAGE
08127	MAINTENANCE MATERIELS SANITAIRES ET PLOMBERIE
08128	MTCE INSTALLATION LEVAGE ET TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES
08129	MTCE INSTALL ET EQUIP DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
08130	MTCE INSTALL ET EQUIP DE CTRL ACCES PORTES AUTOMOBILES
08131	MTCE MATERIELS ET EQUIP POUR LA GESTION DE BIENS IMMOBILIERS
08132	MTCE MAT OPTIQ PRECIS PHOTOGRAPHIQU (MONTRE PENDULE HORLOGE)
08133	MTCE EQUIP RADIO TV ET COMM (HORS TELECOM ET TELEPHONIE)

08134	MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET CONTROLE
08135	MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE
08136	MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES
081460	MAINTENANCE ET REPARATION DES MOBILIERS HOTELIERS
081470	MAINTENANCE ET REPARATION DU MATERIEL DE CUISINE
081490	MTCE ET REPARATION EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
081500	MTCE ET REPARATION EQUIPEMENTS DE FROID, CLIM ET VENTILATION
081510	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS DE COMMUNICATION
081520	MAINTENANCE ET REPARATION DE L'OUTILLAGE
081530	MAINTENANCE ET REPARATION DES FLUIDES
081540	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS DE STERILISATION
081550	MAINTENANCE ET REPARATION DES AUTRES EQUIPEMENTS TECHNIQUES
082	TRAVAUX DE LA CHAINE GRAPHIQUE D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE
08201	CONCEPTION GRAPHIQUE. MAQUETTE
08202	PRE-PRESSE
08203	TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET
08204	AUTRES TRAVAUX D'IMPRESSION OU DE REPROGRAPHIE
08205	TRAVAUX DE FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES
08206	AUTRES TRAVAUX DE LA CHAINE GRAPHIQUE
08207	REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEO
083	SERVICES PERSONNELS
08301	COIFFURE ET SOINS DE BEAUTE
08302	ENTRETIEN CORPOREL
08303	TOILETTAGE. DRESSAGE ET TATOUAGE DES ANIMAUX
08305	ECRIVAINS PUBLICS
08307	REPARATION D'ARTICLES PERSONNELS OU DOMESTIQUES
084	SERVICES ANNEXES A L'AGRICULTURE, LA PECHE, L'ELEVAGE, L'HORTICULTURE, LA CHASSE ET L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
08401	SERVICES ANNEXES AUX CULTURES PRODUCTIVES
08403	SERVICES ANNEXES A L'ELEVAGE
08404	SERVICES ANNEXES A LA PECHE PISCICULTURE ET AQUACULTURE
08405	SERVICES ANNEXES A LA SYLVICULTURE ET AU TRAVAIL DU BOIS
08407	TRANSFORMAT PREPARAT STERILISAT CONSERVAT ALIMENT ET BOISSON
085	SERVICES INDUSTRIELS
08501	SERVICES CONFECTION ET ENNOBLISSEMENT TEXTILES
08502	SERVICES ANNEXES A L'EXTRACTION D'HYDROCARBURES
08503	SERVICES DU TRAITEMENT DES METAUX ET DE MECANIQUE GENERALE
08504	PRESTATIONS CONNEXES DE L'AMEUBLEMENT
08505	SERVICES DE CONDITIONNEMENT A FAÇON (HORS ROUTAGE)

086	PRESTATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES LIEES AUX SCIENCES DE LA TERRE (HORS SCES LIES A LA REAL D'OPER DE CONST BATIMENT INFRASTRUCT OU OUVR INDUSTR)
08601	ETUDES ET CONSEILS EN SCIENCES DE LA TERRE
08602	SERVICES DE PROSPECTION SOUTERRAINE
08603	SERVICES DE PROSPECTION DE SURFACE
08604	SCESETABLISSEMENT CARTES PHOTO-INTERPRETATION S.I.G.
08605	SERVICES METEOROLOGIQUES

Annexe E

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les sites énumérés ci-après sont compétents pour passer des marchés selon la procédure prévue par l'article 28 du Code des marchés publics dans la limite du montant arrêté au 2° de l'article 26 du CMP, par famille et par année civile :

- les directeurs des hôpitaux et groupes hospitaliers ;
- le Directeur de service général A.C.H.A. ;
- le Directeur de service général A.G.E.P.S. ;
- les directeurs des services généraux ;
- le Directeur chargé de la délégation à la formation pour la gestion des écoles ;
- le Directeur de la D.P.F.L.L. pour les prestations de service et fournitures liées à la logistique où à la gestion du patrimoine de l'A.P.-H.P. ;
- le Directeur de la D.I.T.M.S., pour les prestations de service et fournitures liées aux opérations de travaux concernés ;
- le Directeur des Affaires Générales de l'établissement.

Code NCMP	Libellé NCMP (150 caractères maxi)
010	DENREES ALIMENTAIRES ET C569
01001	PRODUITS CARNES SURGELES OU CONGELES
01002	PRODUITS DE LA MER OU D'EAU DOUCE SURGELES OU CONGELES
01003	FRUITS LEGUMES ET POMMES DE TERRE SURGELES
01004	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES SURGELEES
01005	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES REFRIGEREES
01006	PAINS. PATISSERIES. VIENNOISERIES ET OVOPRODUITS SURGELES
01007	VIANDE ET CHARCUTERIE (HORS SURGELES OU CONSERV APPERTISEE)
01008	PROD. MER OU EAU DOUCE (HORS SURGELES OU CONSERV APPERTISEE)
01009	FRUITS ET LEGUMES PREPARES ET REFRIGERES
01010	FRUIT LEG (HORS SURGELES CONSERV APPERTISEE ELABORES OU SECS
01011	BOISSONS
01012	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRES QUE SURGELES)
01013	PAINS ET PATISSERIES (AUTRES QUE SURGELES)
01014	EPICERIE
01015	ALIMENTS ADAPTES A L'ENFANT ET DIETETIQUE SANS FIN MEDICALE
012	PRODUITS DU BOIS
01202	PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS
013	PRODUITS D'EXTRACTION
01302	PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES

014	PRODUITS TEXTILES CUIRS HABILLEMENT
01401	MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS
01402	LINGE DE MAISON ARTICLES AMEUBLEMENT ET LITERIE
01403	VETEMENTS DE DESSUS
01404	VETEMENTS DE TRAVAIL
01406	VETEMENTS SPECIAUX
01407	VETEMENTS DE DESSOUS ET DIVERS ET ACCESS. HABILLEMENT
01408	ARTICLES TEXTILES DIVERS (SAUF USAGE UNIQUE)
01409	ART. TEXTILES DIVERS UU (SAUF FOURN. HOT. PETITE ENFANCE)
01410	CHAUSSURES (TOUTE MATIERE SAUF CHAUSS ORTHOPEDIQUES)
015	PAPIER ET PRODUITS DE L'EDITION
01502	PAPERS ET CARTONS EN L'ETAT
01503	EMBALLAGES EN PAPIER OU EN CARTON
01505	LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES
01506	JOURNAUX, REVUES, PERIODIQUES INFORMATION GENERALE
01507	JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SPECIALISES
01509	IMPRIMES SIMPLES POUR COMMUNICATION INTERNE
01510	AUTRES IMPRIMES
01512	IMPRIMES INSTITUTIONNELS
016	PRODUITS DE LA COKEFACTION, DU RAFFINAGE ET DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
01602	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES
017	PRODUITS CHIMIQUES
01701	AIR MEDICAL ET AUTRES GAZ INDUSTRIELS
01702	COLORANTS
01703	PRODUITS CHIMIQUES (HORS ACTIVITES MEDICALES)
01704	PROD CHIMIQUES POUR ANA LABO OU AUTRES ACTIVITES MEDICALES
01707	PRODUITS AGROCHIMIQUES
01708	PEINTURES VERNIS ADJUVANTS ENCRE D'IMPRIMERIE
01709	PARFUMS ET PRODUITS DE TOILETTE
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
01812	MEDICAMENTS ATU ET MEDICAMENTS GROSSISTE
01813	PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES
01814	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ALIMENTATION ENTERALE ET ADDFMS
018141	PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION PARENTERALE
01815	PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN ET PTA
018160	MATIERES PREMIERES PHARMACEUTIQUES
018161	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (HORS MEDICAL)
018162	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (USAGE PHARMACEUTIQUE)
01817	MEDIC. ET PREP RADIOPHARMACEUTIQUES, TROUSSES ET GENERATEURS
01818	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PERFUSION ET ABORD PARENTERAL
01819	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT URO, NEPHRO ET GYNECO

018191	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR FIV, IA ET ORTHOGENIE	018422	ACCESS POUR EQUIP ANESTHESIE REANIMATION ET SOINS INTENSIFS
01820	DM CONSOMMABLES STERILE/NON STERILE OPHTALMOLOGIE	01843	DM ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
018201	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORL	018431	ACCESS POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
018202	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CHIR CRANIO MAXILLO FACIALE	01844	EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
018203	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ODONTO STOMATOLOGIE	018441	ACCESS EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
01821	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ABORD DIGESTIF	01845	EQUIPEMENT D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
01822	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PATHOLOGIES VASCULAIRES	018451	ACCESS POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
018231	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CARDIOLOGIE/RYTHMOLOGIE	01846	AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE
018232	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE	018461	ACCESS POUR AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE
01824	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PNEUMO ET ANESTHESIE REA	018471	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES CARDIO-RESPIRATOIRES
01825	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR RADIOLOGIE	018472	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEUROLOGIQUES
01826	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT DU SYSTEME NERVEUX	018473	AUTRES EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES
01827	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT EPURATION MILIEU BIOLOGIQUE	01848	DM ENDOSCOPIE SOUPLE
01828	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHOPEDIE ET TRAUMATO	018481	ENDOSCOPIE RIGIDE : OPTIQUES ET ELEMENTS DE COLONNE
018281	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHO TRAUMATO SUR MESURE	018482	ACCESSOIRES EQUIPT ENDOSCOPIE
018282	ORTHESES, PROTHESES EXTERNES, PODO-ORTHESES, ORTHOPROTHESES	01849	APPAREILS DE THERAPIE DONT RADIOTHERAPIE ET CURIETHERAPIE
01829	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT UU ABORD CHIR ET PERCUT.	018491	THERAPIES DU SANG (SEPARATEURS CELLULES LAVEURS CELLULES)
01830	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT FERMETURE PLAIES CHIR OU MED	018492	APPAREILS DE MESURE, DE CONTROLE ET FANTOMES
01831	DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PANSEMENTS, SOIN, CONTENTION	018493	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE THERAPIE
01832	DRAPAGE ET HABILLAGE STERILES OU NON STERILES	01850	EQUIPT MEDICAUX ET TECHNIQUES NON CLASSES AILLEURS
01833	DM CONSOMMABLES UU DIVERS, STERILES OU NON	018501	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS
01834	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES DE MESURE	018502	FAUTEUILS DENTAIRE ET ACCESSOIRES
01835	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX (HORS LABORATOIRES, EFR, LES LASERS)	01851	CONSOMMABLES DE LABO LIE A EQUIPT. MICROPIPETTES
018351	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX POUR LES LABORATOIRES, EFR, LASERS	01852	REACTIFS ET CONSOMMABLES POUR ELECTROPHORESE
01836	PRODUITS D'HYGIENE CORPORELLE ET DIVERS A FINS MEDICALES	018521	CONSOMMABLES DESTINES AUX TECHNIQUES DE FILTRATION
01837	EQUIPEMENTS D'IMAGERIE	018522	REACTIFS ET CONSOMMABLES POUR CHROMATOGRAPHIE
01838	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'IMAGERIE	01853	SYSTEME PRELEVEMENTS SANGUINS OU BIOLOGIQUES POUR PATIENTS
01839	CONSOMMABLES D'IMAGERIE	01854	CONSOMMABLES DE LABO NON LIE A EQUIP.AUTRES
01840	EQUIPT DE BLOC OPERATOIRE ; TABLES, ECLAIRAGE ET SUSPENSIONS	01856	REACTIFS BIOCHIMIE ET REACTIFS IMMUNOCHIMIE
018401	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE	01857	REACTIF HEMATOLOGIE CYTOLOGIE ET REACTIF HEMOSTASE
01841	INSTRUMENTATION, CONTAINERS, MOTEURS	01858	REACTIFS IMMUNOHEMATOLOGIE
018411	EQUIPT BLOC ; GENERATEURS BISTOURI ET HF, LASER, CRYO., PHACO	01859	REACTIFS D ANATOMOPATHOLOGIE ET D IMMUNOHISTOLOCHIMIE
01842	EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE, REANIMATION ET SOINS INTENSIFS	018591	REACTIFS DE CYTOGENIE
018421	SUSPENSIONS POUR ANESTHESIE/REANIMATION	01860	REACTIFS MICROBIOLOGIE, CULTURE CELLULAIRE, IMMUNO INFECTIE.

01861	REACTIFS DE BIOL MOLECULAIRE (HORS TROUSSE PRETE A L EMPLOI)
01862	REACTIFS D'IMMUNOLOGIE (HORS TROUSSES PRETES A L'EMPLOI)
01863	REACTIFS ET CONSOMMABLES DMDIV POUR PMA
01864	PETIT MATERIEL DE PAILLASSE SF CENTRIFUGEUSE ET MICROSCOPE
018641	CENTRIFUGEUSES, ETUVE, HOTTE ET MICROSCOPE DE LABO
018642	SYSTEMES D'ANALYSE D'IMAGES MICROSCOPIQUES
018643	EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
018644	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
01865	EQUIPEMENTS DE BIOCHIMIE
018651	EQUIPEMENTS D'IMMUNOANALYSE
01866	EQUIPEMENTS D'HEMATOLOGIE
01867	EQUIPEMENTS DE BACTERIOLOGIE
01868	EQUIPEMENTS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
01869	EQUIPEMENTS D'ANATOMOPATHOLOGIE
018701	EQUIP MEDICAUX ET NONMEDIC POUR TRANSP ET HEBERGMNT PATIENTS
018702	MACHINES A LAVER LES INSTRUMENTS
018703	EQUIPT DESINFECTION/STERILISATION : AUTOCLAVES ET AUTRES
018704	ACCESSOIRES EQUIPT DESINFECTION-STERILISATION
018705	AUTRES EQUIPEMENTS MEDICAUX
018706	AUTRES EQUIPEMENTS NON MEDICAUX
018711	DIVERS CONDITIONNEMENTS NON MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018712	DIVERS CONDITIONNEMENTS MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018721	PRODUITS DE DESINFECTION, SOL ET MATERIELS BIOMEDICAUX
018770	EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES HOSPITALIERS
018790	EQUIPT TRAITEMENT /MESURE QUALITE EAU ET AIR
018810	DM CONSOMMABLES POUR STERILISATION
019	PRODUITS EN CAOUTCHOUC
01901	PROD CAOUTCHOUC POUR VEHICULE : PNEU NEUF USAGE RECHAPE
020	QUINCAILLERIE OUTILLAGE PRODUITS EN PLASTIQUE METAL OU VERRE (HORS CONSTRUCTION)
02001	PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE
020011	PRODUITS DE SIGNALETIQUE
02002	OUTILLAGE
02003	PRODUITS EN METAL ET QUINCAILLERIE
021	PRODUITS DE LA METALLURGIE ET METAUX NON FERREUX
02101	PRODUITS DE LA METALLURGIE
02102	METAUX NON FERREUX
022	EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
02201	COMPOSANTS ELECTRONIQUES
022051	EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE
022052	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE TELEPHONIE
02206	TERMINAUX DE TELEPHONIE
022071	EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

022072	ACCESSOIRES-PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS RESEAUX TELECOM
023	INSTRUMENTS DE PRECISION : OPTIQUE ET HORLOGERIE
02305	INSTRUMENTS DE MESURE DES GRANDEURS PHYSIQUES OU CHIMIQUES
024	MATERIELS DE TRANSPORT
02401	VEHICULES AUTO HORS SANITAIRES (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
024011	VEHICULE AUTOMOB SANITAIRE (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES)
02402	CAMION ET VEHICULE UTILITAIRE (ACCESS ET PIECES DETACHEES)
025	MOBILIER
02502	SIEGES
02503	CLOISONS
02504	PLANS ET TABLES
02505	MOBILIER DE RANGEMENT
027	MATERIELS DE SPORT ET MATERIELS DE JEUX D'ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
02701	MATERIELS DE SPORT
02702	MATERIELS DE JEUX ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
028	INSTRUMENTS DE MUSIQUE. JEUX ET JOUETS
02802	JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)
030	ARMES. MUNITIONS EXPLOSIFS MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE GUERRE DE MAINTIEN DE L'ORDRE DE PROTECTION OU DE SECURITE
03015	MAT ET EQUIP PROTECTION OU SECURITE (HORS SECURITE INCENDIE)
030151	VETEMENTS EQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR SECURITE INCENDIE
031	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION, LE REVETEMENT ROUTIER ET LA SIGNALISATION
03101	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
03102	EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION METALLIQUES
03103	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS
032	CHAUFFAGE ET CLIMATISATION RESERVOIRS CITERNES
03201	MATERIELS POUR CHAUFFAGE
032011	ROBINETTERIE SANITAIRE
032012	MATERIEL DE CLIMATISATION
032013	EQUIPEMENTS DE FROID INDUSTRIEL
033	MATERIEL ET EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE (HORS QUINCAILLERIE)
03301	MATERIEL ELECTRIQUE
03302	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE
034012	ELECTRICITE TARIF DEREGULE
035	MACHINES ET EQUIPEMENTS
03501	EQUIPEMENT MECANIQUE (HORS DETENDEUR ET ROBINETTERIE)
03508	AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE
03509	APPAREILS DOMESTIQUES
035110	EQUIP CONTRE INCENDIE EXTINCTEUR MOBIL FIXE, ARMOIRE SOLVANT

036	MACHINES DE BUREAU ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
03601	MACHINES DE BUREAU
03602	MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL
03604	EXTENSIONS DE PUISSANCE
03605	PERIPHERIQUES
03606	EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
036071	CONSOMMABLES, AUTRES FOURNIT BUREAU ET INFORMATIQ (A.C.H.A.)
036073	CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES INFORMATIQUES (D.S.I.)
037	PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DE DROGUERIE
03701	PRODUITS ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DROGUERIE
03702	FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE
038	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
03801	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
060	TRANSPORTS DE PERSONNES
06002	TRANSP AERIEN PERSONNE (BAGAGES ANIMAUX VEHICUL ACCOMPAGNES)
06004	TRANSP ROUT URB PERS NONHANDICAP (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPGN)
06007	AGENCES DE VOYAGE ET AUTRES SERVICES TOURISTIQUES
061	TRANSPORTS DE MARCHANDISES
06101	TRANSPORTS DE PRODUITS DE SANTE
06105	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES
06109	DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES
06110	ORGANISATION DU TRANSPORT DE FRET (HORS ROUTAGE)
063	SERVICES DES TELECOMMUNICATIONS
06301	SERVICES TELEPHONIE FILAIRE (ABONNEMENT, COMMUNICATION)
06302	SERVICES TELEPHONIE MOBILE (ABONNEMENT, COMMUNICATION)
06303	SERVICES RESEAUX TRANSMISSION DONNEES (ABONNEMENT ET COM)
06304	MAINTENANCE MATERIELS TELEPHONIE ET EQUIPEMENTS TELECOM
06305	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION
06306	INSTALLATION ET MONTAGE DE MATERIELS DE TELEPHONIE
064	SERVICES DES POSTES (HORS MONOPOLE POSTAL)
06401	ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE
065	ASSURANCES
06501	ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS
06502	ASSURANCE DES PERSONNES (MALADIE. ACCIDENT. DECES)
06505	ASSURANCE TRANSP TERRESTR (RESPONSAB PERSONNE CORPS FACULTE)
066	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
06601	CREDIT-BAIL (PHOTOCOPIEURS)
066060	SERVICES DE PRET AU LOGEMENT

067	SERVICES INFORMATIQUES
067025	AMOA POUR LES PROJETS HORS NSI
067037	AMOE PROJETS HORS NSI
067047	ACHAT DVPT LOGICIEL PROJET-APPLI HORS NSI, PRESTA ASSOCIEES
067062	MAINT. LOGICIELLE APPLIS GESTION HORS NSI, PRESTA ASSOCIEES
06707	TRAITEMENTS INFORMATIQUES
06708	INFOGERANCE SYSTEME INFORMATION
06709	SERVICES BANQUES DE DONNEES
06711	MAINT. MINI-ORDI, POSTES TRAVAIL, PERIPHERIQUES
06712	MAINT. EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMATIQUES
068	SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION
06802	SERVICES DE RESTAURATION
06803	SERVICES TRAITEURS (HORS RESTAURATION COLLECTIVE)
070	SERVICES D'ETUDES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
07001	GESTION DE PERSONNEL : CONSEIL INDIVIDUALISE
071	SERVICES LIES A LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTION (BATIMENTS INFRASTRUCTURES OUVRAGES INDUSTRIELS)
071022	CONSEILLER EN ECONOMIE
071023	ASSIST MOA (MISSION ANA COUT GLOBAL BET RELECTUR DIV PIECES)
07103	DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB SECU INCEND
071031	RELEVES DE GEOMETRE
071033	ETUDES DE SOL
071034	ETUDES DE POLLUTION
071040	ETUDES DE FAISABILITE
071041	ETUDES DE PROGRAMMATION
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07202	CAMPAGNES DE COM (INFORMATION PUBLICITE RELATIONS PUBLIQUES)
07205	REALISATION DE STANDS (SALONS FOIRES)
07210	CONCEPTION ET REALISATION DE SITES INTERNET
07211	TRAITEMENT DE L'INFORMATION
07212	MISE EN PLACE DE PLATES-FORMES TELEPHONIQUES
073	SERVICES DE NETTOYAGE
07309	BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE
07310	LOCATION-ENTRETIEN DE LINGE - DONT HOSPITALIER
074	SERVICES D'ASSAINISSEMENT, DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
074056	ACHAT, LOC ET MAINT DE MATERIELS DE STOCKAGE DES DECHETS
076	SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX
07606	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM
076061	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM PARAMEDICAL
076062	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM PARAMEDICAL SPECIALISE
076064	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM TERTIAIRE
076072	PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE PEDIATRIQUE
076073	PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE DE NUIT
07616	CTRL ESSAI ANA BIO PHYSICOCHIMIQ PROD ALIM SAUF ANA OFFICIEL

077	SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS
07708	SCES GEST (ACQUISIT CATALOG CONSCESAT RECH) ARCHIVES PUBLIQ
078	SERVICES D'EDUCATION, SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES, SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
07802	SCES QUALIFIC INSERTION POUR NON AGENT PUBLIC (CES, EMPLOI-J)
07804	PREPA CONCOURS EXAMENS PROFESIONNELS POUR AGENTS DES CP
07805	FORMAT PROF CONTINUE POUR AGENT DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
080	SERVICE CONTROLE, ANALYSE ET ESSAI DE PRODUITS MATERIAUX FLUIDES OU EQUIPMNTS (HORS CONSTRUCTION)
08003	ESSAIS ET ANALYSES POUR DELIVRANCE ATTESTATION CONFORMITE
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
08118	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
08119	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE
08120	MAINTENANCE ET P. D. ANESTHESIE-REA. ET S. INTENSIFS
08121	MAINTENANCE ET P. D. EXPLO ET ASSISTANCE FONCTIONNELLES
08122	MAINTENANCE ET P. D. ENDOSCOPIE
081231	MTCE ET PIECES DETACH EQUIP MEDICAUX DIVERS (DONT DENTAIRE)
081232	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DIVERS
08124	MTCE ET PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS MEDICAUX DE THERAPIE
08125	MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
081480	MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS TECHNIQUES NON MEDICAUX
081560	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS DE REPROGRAPHIE
083	SERVICES PERSONNELS
08304	SERVICES FUNERAIRES
084	SERVICES ANNEXES A L'AGRICULTURE, LA PECHE, L'ELEVAGE, L'HORTICULTURE, LA CHASSE ET L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
08402	MTCE ESP VERT PARC JARD PLANTAT ORNEMENT JEUX ENF DS PARCS

Annexe F

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les directeurs des hôpitaux de Berck, Hendaye et San Salvador ont compétence pour passer des marchés selon la procédure prévue par l'article 28 du Code des marchés publics, dans la limite du montant arrêté au 2° de l'article 26 du CMP, par famille et par année civile :

Code NCMP	Libellé NCMP (150 caractères maxi)
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)

01801	MEDICAMENTS AMM VOIE DIGESTIVE ET METABOLISME
01802	MEDICAMENTS AMM SANG ET ORGANES HEMATOPOIETIQUES
01803	MEDICAMENTS AMM SYSTEME CARDIOVASCULAIRE
01804	MEDICAMENTS AMM DERMATO, ANTI PARASITAIRE ET ORG SENSORIEL
01805	MEDICAMENTS AMM URO-GYNECO ET HORMONES
01806	MEDICAMENTS AMM ANTI-INFECTIEUX SYSTEMIQUE
01807	MEDICAMENTS AMM ANTINEOPLASIQUES ET IMMUNOMODULATEURS
01808	MEDICAMENTS AMM MUSCLE ET SQUELETTE
01809	MEDICAMENTS AMM SYSTEME NERVEUX
01810	MEDICAMENTS AMM SYSTEME RESPIRATOIRE
01811	DIVERSES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM (CODES ATC V)

Annexe G

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les directeurs de la DITMS et de la DPFLI sont compétents pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics :

Code NCMP	Libellé NCMP
034	ELECTRICITE GAZ EAU
034012	ELECTRICITE TARIF DEREGULE
071	SERVICES LIES A LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTION (BATIMENTS INFRASTRUCTURES OUVRAGES INDUSTRIELS)
071022	CONSEILLER EN ECONOMIE
071023	ASSIST MOA (MISSION ANA COUT GLOBAL BET RELECTUR DIV PIECES)
07103	DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB SECU INCEND
071031	RELEVES DE GEOMETRE
071033	ETUDES DE SOL
071034	ETUDES DE POLLUTION
071040	ETUDES DE FAISABILITE
071041	ETUDES DE PROGRAMMATION
074	SERVICES D'ASSAINISSEMENT, DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
07403	ENLEVEMENT. TRI ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES
07404	TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
07405	ENLEV TRI STOCK TRAIT DECHETS ASSIMIL ORDURE MENAGERE (DAOM)
074051	ENLEV TRI STOCK ET TRAITEMENT DECHETS CHIMIQU ET TOXIQU (DCT)
074052	ENLEV TRI STOCK TRAIT DECHET INDUST BANAL (PAS ORD MENAG)
074053	ENLEV TRI STOCK TRAIT DECHETSIndustr SPCX HORS CHIMIQU TOXIQU
074054	ENLEV TRI STOCKA TRAIT DECHETS ACTIVITE SOINS A RISQ INFECT
074055	COLLECTE INTERNE DE DECHETS
074056	ACHAT, LOC ET MAINT DE MATERIELS DE STOCKAGE DES DECHETS
07410	RETRAITEMENT NUCLEAIRE (DECHETS OU COMBUSTIBLES EPUISES)

Annexe H

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le Directeur Général de l'AP-HP est compétent pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics :

Code NCMP	Libellé NCMP (150 caractères maxi)
065	ASSURANCES
06507	AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (HOR. 65.03 A 65.06)

06509	CONSEIL ASSUR (ELAB CDCH EVAL PATRIM GEST CONTRAT SINISTRES)
075	SERVICES JURIDIQUES
07501	SCES CONS JURIDIQ DS DIFF DOM DROIT ET EN PROPRIETE INDUSTRIE
07502	SCES REAL ACTES AUTHENTIQUES ET DES AUXILIAIRES DE JUSTICE
07503	SERVICES DE REPRESENTATION JURIDIQUE

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2009-17 portant sursis à statuer sur une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses livres V - Titres 1^{er} relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié, relatif à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la demande du 15 avril 2008 effectuée par M. François DUPOUX, en sa qualité de Président-Directeur Général de la société CLIMESPACE, en vue d'être autorisé à exploiter des installations de réfrigération et de refroidissement dans la gare RER AUBER, sise 6, rue Auber, à Paris 9^e ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DTPP 2008-268 du 19 juin 2008 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 20 août au 19 septembre 2008 inclus, préalable à la prise de décision sur cette affaire, à la Mairie du 9^e arrondissement de Paris ;

Vu le registre d'enquête ;

Vu l'avis du Commissaire Enquêteur déposé le 20 octobre 2008 ;

Vu les observations sur ce projet émis par le Conseil de Paris lors de ses séances des 29 et 30 septembre 2008 ;

Vu l'avis réservé sur ce projet émis par la Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement de la Préfecture de Paris le 22 septembre 2008 ;

Vu les réponses apportées les 28 octobre et 5 novembre 2008 par la société CLIMESPACE dont le contenu a été transmis respectivement à la Préfecture de Paris et à la Mairie de Paris ;

Considérant que ces demandes de précisions complémentaires sont de nature à améliorer l'économie générale du projet ;

Considérant que ces échanges ont eu pour conséquences de ne pouvoir respecter le délai prescrit à l'article R. 512-26 du Code de l'environnement ;

Considérant qu'il convient alors de fixer un nouveau délai en application de l'article R. 512-26 du même Code précité ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Un délai complémentaire de trois mois à compter du 20 janvier 2009 est fixé, conformément aux dispositions de l'article R. 512-26 du Code susvisé, pour statuer sur la

demande d'autorisation, présentée par la société CLIMESPACE pour l'implantation d'une centrale de climatisation à la gare RER AUBER, sise 6, rue Auber, à Paris 9^e.

Art. 2. — Le présent arrêté sera inséré au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » ainsi qu'au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 janvier 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*

Marc-René BAYLE

Arrêté n° 2009-00030 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Olivier JOUET, né le 26 avril 1974, Brigadier de Police à la Direction de la Police Urbaine de Proximité.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 janvier 2009

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2009-00041 réglementant les conditions d'arrêt et de stationnement des autocars de tourisme dans la rue Scribe, à Paris 9^e, et dans l'avenue Jean Jaurès, à Paris 19^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 417-10, R. 417-11, R. 417-12, R. 417-13 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-15659 du 10 juin 2003 réglementant le stationnement, l'arrêt et la circulation des autocars de tourisme dans les voies de la Ville de Paris relevant de la compétence préfectorale ;

Considérant qu'il convient de faciliter l'accès des autocars de tourisme dans la rue Scribe, à Paris 9^e, et dans l'avenue Jean Jaurès, à Paris 19^e ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2003-15659 du 10 juin 2003 susvisé autorisant les autocars de tourisme à stationner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et pour une durée limitée à trois heures consécutives sur certains emplacements, sous réserve du paiement des droits y afférents, est complété comme suit :

9^e arrondissement :

— rue Scribe, entre la place Diaghilev et le 1^{er} accès dans la cour du Palais Garnier.

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2003-15659 du 10 juin 2003 susvisé autorisant les autocars de tourisme à s'arrêter le temps strictement nécessaire à la dépose et la reprise des passagers est complété comme suit :

19^e arrondissement :

— 248, avenue Jean Jaurès, sur une longueur de 40 mètres.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Fait à Paris, le 14 janvier 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Christian LAMBERT

Arrêté n° 2009-00042 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant la circulation publique place de la Reine-Astrid, à Paris 8^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-18, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation des travaux de rénovation d'un appartement sis place de la Reine-Astrid, entre la rue Jean-Goujon et le cours Albert 1^{er}, à Paris 8^e, nécessite l'instauration, à titre provisoire, de la règle du stationnement interdit et considère comme gênant aux abords du chantier ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est provisoirement interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante, à Paris 8^e :

— Reine-Astrid (place de la), entre la rue Jean-Goujon et le cours Albert 1^{er}, soit 3 places de stationnement.

Art. 2. — Cette mesure est applicable du 20 janvier 2009 jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet dès la mise en place de la signalisation correspondante et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 14 janvier 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Christian LAMBERT

Arrêté n° 2009-00043 interdisant provisoirement la circulation dans le couloir d'autobus rue de Sèvres, à Paris 7^e et 15^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation à Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les travaux pour la construction du pôle médico-chirurgical « mère-enfant » de l'Hôpital Necker, prévus du 19 janvier 2009 au 31 juillet 2012, dans la rue de Sèvres, à Paris 7^e et 15^e, nécessitent la fermeture temporaire de la circulation dans le couloir d'autobus en contresens dans la voie précitée ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Du 19 janvier 2009 au 31 juillet 2012, la voie de bus en contresens dans la rue de Sèvres sera fermée à la circulation dans sa partie comprise entre l'avenue de Saxe et le boulevard du Montparnasse.

Le trafic RATP sera dévié par l'avenue de Breteuil, la place de Breteuil, la rue Duroc (qui sera mise en sens unique depuis la place de Breteuil, vers et jusqu'au boulevard des Invalides), et le boulevard des Invalides.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 14 janvier 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Christian LAMBERT

Arrêté n° 2009-00045 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Dumont d'Urville, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de réhabilitation du 6^e étage de l'immeuble (réfectoire et cuisines) au droit du 21, rue Dumont d'Urville, à Paris 16^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, le stationnement dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement payant sera neutralisé sur cinq places au droit des numéros 17 et 21 de la rue Dumont d'Urville, à Paris 16^e.

Art. 2. — Cette mesure est applicable jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et qui, compte tenu de l'urgence, sera également affiché aux portes de la Mairie et du Commissariat du 4^e arrondissement ainsi qu'aux portes de la Préfecture de Police (1, rue de Lutèce et quai du Marché-Neuf). Cette mesure prendra effet après son affichage, dès la mise en place de la signalisation correspondante et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 14 janvier 2009

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Christian LAMBERT

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 17, rue d'Austerlitz, à Paris 12^e (arrêté du 23 décembre 2008).

L'arrêté de péril du 6 octobre 2008 est abrogé par arrêté du 23 décembre 2008.

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-2537 fixant la liste des représentants de l'administration au Comité Technique Paritaire.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 25 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 19 du 10 juillet 1985 du Conseil d'administration fixant à 20 le nombre des membres du Comité Technique Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Comités techniques paritaires, et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 mai 2008 donnant délégation de signature à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu les résultats obtenus par les organisations syndicales lors des scrutins des 23 octobre et 16 décembre 2008 aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-4803 du 22 décembre 2008 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein du Comité Technique Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Sur propositions des organisations syndicales représentatives concernées ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du Comité Technique Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

Au titre du syndicat CGT :

Représentants titulaires :

- M. Patrice PEPIN
- Mme Jocelyne NAGAPIN
- Mme Delly DELYON
- M. Jean-Michel LAGADEC.

Représentants suppléants :

- Mme Nella GABRIEL CALIXTE
- M. Michel THUEUX
- Mme Françoise DACOURT
- Mme Christine FINIDORI.

Au titre du syndicat FO :

Représentants titulaires :

- M. Christian GIOVANNANGELLI
- Mme Patricia PERRICHET
- M. Laurent ECHALIER
- Mme Jessy LEGOFF.

Représentants suppléants :

- Mme Sophie VIAN
- M. Fred VIRAPATRIN
- M. Philippe SIOUL
- M. Jacques LEFORT.

Au titre du syndicat UNSA :

Représentants titulaires :

- Mme Françoise MAIGNAN
- Mme Brigitte CHAPELON.

Représentants suppléants :

- Mme Sophie CLOAREC
- Mme Sonia ROY.

Art. 2. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 janvier 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Générale
Hayet ZEGGAR

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-2538 fixant la liste des représentants de l'administration au Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° E 2 du 28 juin 1994 instituant au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris un Comité d'Hygiène et de Sécurité ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 mai 2008 donnant délégation de signature à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu les résultats obtenus par les organisations syndicales lors des scrutins des 23 octobre et 16 décembre 2008 aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-4804 du 22 décembre 2008 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Sur propositions des organisations syndicales représentatives concernées ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

Au titre du syndicat CGT :

Représentants titulaires :

- M. Patrice PEPIN
- Mme Jocelyne NAGAPIN.

Représentants suppléants :

- Mme Delly DELYON
- M. Michel THUEUX.

Au titre du syndicat FO :

Représentants titulaires :

- M. Laurent ECHALIER
- M. Jacques LEFORT.

Représentants suppléants :

- Mme Patricia PERRICHET
- Mme Cathy FERRON.

Au titre du syndicat UNSA :

Représentant titulaire :

- M. Jean-Jacques BOURILLON.

Représentant suppléant :

- Mme Yolande LUGARD.

Art. 2. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 janvier 2009

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

La Directrice Générale

Hayet ZEGGAR

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-2560 portant délégation de signature de la Directrice Générale — Modificatif.

La Directrice Générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118, et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-1771 du 14 mai 2008 modifié, portant délégation de signature de la Directrice Générale ;

Arrête :

Article premier. — Il convient de modifier les articles 1 et 3 de l'arrêté n° 08-1771 du 14 mai 2008 susvisé comme suit :

En lieu et place de Mme Dominique MARTIN, sous-directrice des interventions sociales, il convient de lire la mention de « Mme Christine LACONDE, chargée de la sous-direction des interventions sociales ».

Art. 2. — Il convient de modifier l'article 5 de l'arrêté n° 08-1771 du 14 mai 2008 susvisé comme suit :

En lieu et place de Mme Christine LACONDE, chef du service des ressources humaines, il convient de lire « M. Marcel TERNER, chef du service des ressources humaines » [effet au 2 février 2009].

Après la mention de M. Bruno CARRERE, chef du bureau des rémunérations, des retraites et des prestations, il convient de rajouter la mention suivante « arrêté de radiation des cadres pour faire valoir les droits à la retraite ».

En lieu et place de M. Bruno ROLAND, chef du bureau du statut et des conditions de travail, il convient de lire la mention de « Mme Claudine COPPEAUX, chef du bureau du statut et des conditions de travail ».

Après la mention de Mme Claudine COPPEAUX, chef du bureau du statut et des conditions de travail, il convient de rajouter la mention de « M. Bruno ROLAND, chargé de mission au sein du bureau du statut et des conditions de travail jusqu'au 31 janvier 2009 ».

En lieu et place de Mme Lydie WEBER, chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux, il convient de lire la mention de « Mlle Caroline POLLET-BAILLY, chargée du bureau des affaires juridiques et du contentieux ».

Art. 3. — Il convient de modifier l'article 6 de l'arrêté n° 08-1771 du 14 mai 2008 susvisé comme suit :

— En ce qui concerne la sous-direction des services aux parisiens retraités :

Pour l'EHPAD Le Cèdre Bleu à Sarcelles, il convient de rajouter la mention de « M. Abdelnasser KHIARI en tant que Directeur de l'EHPAD Le Cèdre Bleu à Sarcelles ».

Il convient de remplacer « Mme MALEK, Directrice de l'EHPAD Galignani à Neuilly-sur-Seine » par la mention de « M. Benjamin CANIARD, Directeur de l'EHPAD Galignani à Neuilly-sur-Seine ».

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Trésorier Principal du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

— Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

ainsi qu'aux agents auxquels la signature est déléguée.

Fait à Paris, le 19 janvier 2009

Hayet ZEGGAR

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments. — Rappel.

Un concours sur titres, complété d'épreuves, sera ouvert pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, à partir du 11 mai 2009 à Paris ou en proche banlieue, pour 10 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu dans la spécialité ou d'une qualification reconnue équivalente en application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 2 février au 5 mars 2009 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à ce concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 5 mars 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité électricien spécialiste en automobile. — Dernier rappel.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe, dans la spécialité électricien spécialiste en automobile, sera ouvert pour 3 postes, à partir du 6 avril 2009 à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2^e classe, dans la spécialité électricien spécialiste en automobile, sera ouvert pour 4 postes, à partir du 6 avril 2009 à Paris ou en proche banlieue.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, comptant, au 1^{er} janvier 2009, au moins une année de services civils.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 5 janvier au 5 février 2009 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr, rubrique « recrutement et concours - concours de la Ville de Paris - calendrier prévisionnel et première inscription ».

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés durant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 5 février 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Bureau du Cabinet du Maire. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 19095.

LOCALISATION

Bureau du Cabinet du Maire — Bureau du Cabinet du Maire — Hôtel de Ville, 75004 Paris — Accès : métro Hôtel de Ville ou Châtelet.

NATURE DU POSTE

Titre : Chargé de mission administratif auprès du porte-parole et d'un conseiller du Maire (F/H).

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du porte-parole.

Attributions : rédaction de notes, recherche bibliographie ; coordination de l'activité de l'équipe du porte-parole et de son secrétariat.

Conditions particulières : travail en équipe/polyvalence/ amplitude horaire variable à couvrir en coordination avec les autres agents.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : discrétion absolue, rigueur et sens de l'organisation ;

N° 2 : aptitude à la rédaction ;

N° 3 : excellentes qualités relationnelles, esprit d'équipe ;

N° 4 : grande disponibilité.

Connaissances particulières : parfaite maîtrise de Word, Excel, Outlook.

CONTACT

Morgane GARNIER — Bureau 44 — Bureau du Cabinet du Maire — 3, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 52 48 — Mél : morgane.garnier@paris.fr.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) (poste susceptible d'être vacant).

Service : Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Poste : Adjoint au responsable de la cellule de pilotage du secrétariat général.

Contact : M. Jean-François COLLIN, Secrétaire Général adjoint — Téléphone : 01 42 76 49 72.

Référence : B.E.S. 08-G.12.02.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Délégation générale à la coopération territoriale.

Poste : Chef de mission territoriale, chargé des coopérations entre la Ville de Paris et un grand territoire métropolitain.

Contact : M. Patrice OBERT — Téléphone : 01 42 76 45 28.

Référence : B.E.S. 09-G.01.06.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes ou administrateur (F/H).

Service : Sous-Direction des interventions sociales et de la santé.

Poste : Chef du bureau du développement social.

Contact : M. Jean-Paul De HARO, sous-directeur des interventions sociales et de la santé — Téléphone : 01 42 76 61 25.

Référence : B.E.S. 09-G.01.P2.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : Sous-Direction de l'action sociale — Bureau des actions en direction des personnes handicapées.

Poste : Attaché au Bureau des actions en direction des personnes handicapées.

Contact : Mme Hélène MORAND ou Mme Geneviève MARC, chef du bureau — Téléphone : 01 43 47 70 82/01 43 47 78 81.

Référence : B.E.S. 09-G.01.08.

2^e poste :

Service : Sous-Direction des actions familiales et éducatives — Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Poste : Chargé de mission auprès du chef du Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Contact : Mme Hélène MORAND ou M. Cyrille PAJOT, chef du bureau — Téléphone : 01 43 47 70 82/01 53 46 84 32.

Référence : B.E.S. 09-G.01.04.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 19076 et poste numéro : 19077.

LOCALISATION

Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Accès : Sully-Morland.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de projet au sein de la mission « expertise et valorisation du patrimoine immobilier municipal » (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de la mission.

Attributions : attribution de la sous-direction et de la mission : au sein de la Direction de l'Urbanisme, la Sous-Direction de l'Action Foncière : Propose et met en œuvre les acquisitions, les ventes et les affectations immobilières de la Ville de Paris ; à cet effet, elle identifie les besoins immobiliers des services municipaux, recherche les immeubles ou terrains nécessaires à la satisfaction de ces besoins, procède à toutes études techniques et économiques correspondantes ; gère l'inventaire des propriétés municipales, le plan parcellaire parisien et les plans associés, et assure la dénomination et la numérotation des voies ; coordonne la mise en place des schémas directeurs immobiliers des services municipaux ; élabore la politique foncière et immobilière. La mission « expertise et valorisation du patrimoine immobilier municipal » : est chargée d'assurer une analyse systématique du patrimoine immobilier municipal en termes d'affectation, d'utilisation et d'évolution, en relation avec les directions gestionnaires et/ou affectataires, les mairies d'arrondissement, et en considération de la règle d'urbanisme, des projets d'aménagement et d'équipement, de l'articulation des emprises et des constructions avec leur environnement présent et projeté ; identifie, à partir de cette analyse, toute opportunité foncière et/ou immobilière susceptible de satisfaire aux besoins recensés d'emprises ou d'immeubles pour les équipements municipaux ou les actions de la municipalité (politiques du logement, des déplacements, de soutien au monde économique, de la vie associative...) et conduit, pour les justifier, toutes études d'aménagement et foncières utiles à une pré-programmation (ces études se situent en amont des études préliminaires) ; organise les concertations et prépare les arbitrages préalables à la mise en œuvre des opportunités identifiées ; est opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2009 et est constituée pour une durée prévisionnelle de 3 ans ; est une structure

de projet composée de 3 chefs de projet et d'un chef de mission, cadres A + techniques, qui s'appuie, en tant que de besoin, sur les différents bureaux et services de la sous-direction. Attributions du poste : évaluer les aspects techniques, réglementaires, l'occupation, l'affectation et l'utilisation des propriétés municipales et réaliser des études (en direct et/ou en pilotage de prestataires) en vue de l'identification d'emprises foncières mobilisables au plus vite et à un moindre coût et de l'optimisation du patrimoine municipal.

Conditions particulières : intérêt marqué pour l'aménagement urbain, les techniques du bâtiment, les droits de la construction et de l'urbanisme et l'économie de la construction.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : aménageur - développeur - urbaniste.

Qualités requises :

N° 1 : curiosité intellectuelle et diplomatie ;

N° 2 : esprit d'analyse, de synthèse et d'initiative ;

N° 3 : goût du travail en équipe.

Connaissances particulières : maîtrise de la DAO et des notions d'expertise foncière et/ou immobilière.

CONTACT

M. Jean-Claude BOISSEAU — S.D.A.F. — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 33 08 — Mél : jean-claude.boisseau@paris.fr.

Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'Adjoint Administratif (F/H).

La Caisse des Ecoles du 12^e recrute un Adjoint Administratif par voie statutaire ou emploi contractuel pour son service du personnel.

Activités principales :

1 - Préparer les centres de loisirs :

— Réaliser les plannings de personnel à chaque période de vacances scolaires ;
— Faire les affectations individuelles correspondantes.

2 - Préparer la rentrée scolaire :

— Réaliser les plannings de personnel de chaque cuisine pour la rentrée scolaire ;
— Faire les affectations individuelles correspondantes.

3 - Suivre les effectifs par cuisine :

— Suivre les absences journalières par cuisine ;
— Prévoir les remplacements en cas de départ définitif.

4 - Recrutement du personnel de restauration :

— Assurer la gestion des recrutements (tri des C.V., réception des candidats, constitution du dossier administratif) ;
— Proposer les candidatures, qui seront validées par la D.R.H. ;

— Répondre aux demandeurs d'emplois ;

— Mettre à jour le tableau Excel des nouveaux embauchés ;
— Faire les arrêtés correspondants aux recrutements ;
— Assurer la gestion des arrêtés (signature par les agents...).

5 - Assurer le suivi des congés annuels par cuisine :

— Réaliser le tableau récapitulatif des demandes de congé des agents ;
— Suivre l'évolution de ce tableau tout au long de l'année.

Activités secondaires :

— Faire les déclarations d'Accidents de Travail ;

— Préparer les dossiers chômage des agents quittant la Caisse ;

— Répondre aux demandes de congé parental, congé exceptionnel... ;

— Suivre les mouvements de personnel : départ/retour des congés de maternité, congés parentaux, exceptionnels ;

— Préparer les dossiers de médaille du travail ;

— Préparer et suivre le dossier « prélèvements gorges et selles » (1 fois/an).

Compétences requises :

SAVOIR (connaissances théoriques et pratiques) :

— Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, internet) ;

— Connaître les bases du statut de la Fonction Publique Territoriale ;

— Avoir des notions de base du logiciel GRH CIRIL (souhaité).

SAVOIR FAIRE (expérience acquise en situation) :

— Créer des documents (courriers et tableaux) sur Word et Excel ;

— Appliquer les règles statutaires ;

— Savoir prendre des initiatives.

SAVOIR ETRE (comportement général) :

— Etre à l'écoute du personnel ;

— Savoir communiquer ;

— Savoir accueillir les demandeurs d'emploi.

Les dossiers de candidatures (lettre de motivation et C.V.) sont à envoyer à M. Jean-Jacques HAZAN, Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement, 1, rue Descos, 75012 Paris.

Maison des Métallos. — Appel à candidatures pour le poste de Directeur(trice) de la Maison des Métallos à Paris 11^e.

Cet appel à candidatures est lancé en raison du départ de Gérard PAQUET qui a fait valoir ses droits à la retraite.

La Ville de Paris a créé, par délibérations du Conseil de Paris des 14 novembre 2005 et 28 février 2006, un établissement culturel au 94, rue Jean-Pierre Timbaud, dans le 11^e arrondissement.

Missions de l'établissement :

La Maison des Métallos, dont la structure juridique est une régie personnalisée à caractère administratif, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — le Code des marchés publics et les règles de la comptabilité publique lui sont applicables — a pour missions principales :

— le développement des pratiques culturelles : ateliers, créations, spectacles vivants, expositions, rencontres multimédias ;

— la diffusion auprès du plus grand nombre des connaissances et des savoirs : débats et conférences s'inscrivant dans une démarche citoyenne ;

— la promotion auprès du grand public et plus particulièrement auprès des habitants du quartier des nouvelles technologies, notamment numériques ;

— l'ouverture conviviale sur le quartier, en particulier sur le tissu associatif local.

En complémentarité avec ces missions principales, l'établissement produit et coproduit des concerts, spectacles, expositions...

Plus généralement, la Maison des Métallos se définit comme un lieu de vie ouvert aux publics, ponctué par l'organisation de manifestations culturelles et où le développement des liens entre l'art, les pratiques culturelles et la ville occupe une place centrale.

Description de l'établissement :

Les bâtiments, inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ont été acquis par la Ville de Paris en mars 2001 auprès de l'Union Fraternelle des Métallurgistes d'Ile-de-France (U.F.M.), qui les occupait depuis 1937. Cette ancienne fabrique d'instruments de musique, édifiée dans les années 1880, est un haut lieu de la mémoire ouvrière du Bas Belleville.

Le projet de rénovation élaboré par la Ville a consisté à respecter l'architecture et la mémoire du lieu en y créant un équipement culturel de haute tenue.

La Maison des Métallos a ouvert ses portes au public le 7 novembre 2007 au terme d'un chantier de 22 mois.

Sur une surface de 2 780 m² elle comprend :

— Une salle de diffusion permettant la programmation de toutes formes de spectacle vivant, avec une jauge de 300 spectateurs (assis) à 400 (debout), ainsi que l'organisation de bals ou d'événements associatifs ;

— Une grande salle sous la verrière d'origine restaurée, pouvant accueillir toutes sortes d'initiatives artistiques ou associatives ;

— De grands ateliers destinés aux pratiques professionnelles amateurs ou associatives ;

— Des studios de répétition de musique au sous-sol ;

— Des espaces de convivialité (hall d'accueil, bar...).

Missions du (de la) Directeur(trice) :

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, composé du Maire de l'arrondissement, de représentants de la Ville de Paris et de personnalités qualifiées, le (la) Directeur(trice) :

— fixe les orientations artistiques et culturelles de l'établissement,

— élabore la programmation en veillant à l'articuler au mieux avec les activités associatives ;

— établit une stratégie de développement des publics, assorti d'un plan de communication ;

— gère l'établissement dans l'ensemble de ses composantes, artistique, administrative et comptable et assure l'encadrement des personnels ;

— recherche des financements, notamment privés.

Il (elle) est désigné(e) par le Conseil de Paris, sur proposition du Maire, puis nommé(e) par le Conseil d'Administration pour une durée de trois ans.

Profil recherché :

— Les candidat(e)s devront pouvoir justifier d'une expérience de conduite de projet artistique de grande ampleur et/ou de direction d'un établissement important dans le secteur culturel ;

— Une compréhension fine des enjeux de la création et de la pratique artistique comme outil de transformation sociale est demandée, ainsi qu'une connaissance des grands enjeux urbains.

— Compte tenu de la forme juridique de la Maison des Métallos, établissement public local, une expérience du fonctionnement des collectivités territoriales serait appréciée.

Contrat et rémunération :

— Contrat à durée déterminée de 3 ans,

— Rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 1 100 à 1 650, soit une fourchette de 4 026 à 5 804 € bruts en fonction des titres et de l'expérience du candidat, à laquelle s'ajoutent l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial.

Les candidat(e)s devront faire parvenir un C.V., une présentation de leurs principales références et une lettre de motivation exposant les grandes lignes de leur projet, le 28 février au plus tard à Mme la Directrice des Affaires Culturelles de la Ville de Paris — 31, rue des Francs Bourgeois, 75188 Paris Cedex 04. L'enveloppe devra porter la mention « Recrutement de la Maison des Métallos, Paris 11^e — Ne pas ouvrir ».

La prise de fonctions est prévue pour le 1^{er} juillet 2009.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL